

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales
et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1546

28 juin 2013

SOMMAIRE

Acron LuxCo 2 S.A.	74183	Lake VFM LuxCo S.à.r.l.	74208
ADSA Achievement S.à r.l.	74172	LuxMalta S.à r.l.	74170
Ady Sàrl	74197	RESTO WU S.à r.l.	74164
Alaneda S.A.	74170	RJ Belux Dangerous Goods Training & Consulting Sàrl	74164
Albion Investments S.A.	74170	Robrunvest S.A.	74208
Allée Scheffer S.A.	74170	SAT Lux S.à r.l.	74164
Argentabank Luxembourg S.A.	74167	Savacopa S.A.	74162
Arrows S.A.	74167	Skyr S.A.	74162
Asean Investments Sàrl	74169	Sovim S.A.	74165
attrax S.A.	74169	SSCP SAR Holdings S.C.A.	74162
attrax S.A.	74170	SSCP SAR S.à r.l.	74165
August S.A.	74167	Stafin Investments S.A.	74163
Banca Popolare dell'Emilia Romagna (Eu- rope) International S.A.	74166	Station Reuland S.à r.l.	74163
Bird's Eye View Luxembourg S.à r.l.	74198	Stratégie et développement	74162
BlueBay Global Unconstrained High Yield Investments (Luxembourg) S.à r.l.	74199	Structured Invest	74164
Brady S.à r.l.	74174	Summa Energy S.A.	74163
Brazilian FI Investment S.à r.l. SPF	74189	TE Connectivity Holding International I S.à r.l.	74163
Bridelius SCI	74196	Tekero	74165
Bridgepoint Europe IV Investments S.à r.l.	74168	Tension II LuxCo S.à r.l.	74164
Business Support GIE	74168	TPE Coaching S.à r.l.	74162
Carnin S.A.	74168	TPE Coaching S.à r.l.	74171
CAST-Partners S.à r.l.	74166	Tracer S.à r.l.	74165
Catella SICAV	74168	Trois Quarts S.à r.l.	74171
CERE II Coinvest S. à r.l.	74169	Trois Quarts S.à r.l.	74171
CEREP Bac S.à.r.l.	74169	Trois Quarts S.à r.l.	74195
Choc'essentiel Luxembourg Sàrl	74201	T.V.M. S.à r.l.	74198
Claire et Carina S.à r.l.	74167	Ucosa S.A.	74166
CNVB SCI	74203	UK Students Ewer Street S.à r.l.	74166
Codemalux S.A.	74205	Uni-Select Luxembourg S.à r.l.	74165
C.R.B. S.A., SPF	74168	Vanpart S.à r.l.	74166
Cristal S.à r.l.	74206	Veneluxe Investment S.C.A.	74171
Key Lux I S.à r.l.	74169	Vesa S. à r.l.	74171

Stratégie et développement, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11B, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 166.110.

En accord avec les articles 190 de la loi fondamentale sur les sociétés commerciales du 10 août 1915 telle que modifiée et 1690 du Code Civil luxembourgeois, le Conseil de Gérance de Stratégie et Développement Sarl déclare approuver expressément:

la cession entre vifs par acte sous seing privé du 1^{er} février 2013.

- de la propriété de 12 parts par Monsieur Robert Callens à Monsieur Christophe Jouan.

Emis en deux exemplaires à Luxembourg le 1^{er} février 2013.

Signatures.

Référence de publication: 2013059900/13.

(130073526) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2013.

SSCP SAR Holdings S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1748 Findel, 7, rue Lou Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 167.544.

Les statuts coordonnés au 22 février 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Marc Loesch

Notaire

Référence de publication: 2013059893/11.

(130073464) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2013.

Skyr S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 217, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 99.711.

Le Bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 mai 2013.

Signature.

Référence de publication: 2013059877/10.

(130073016) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2013.

Savacopa S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 1, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 154.443.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 7 mai 2013.

Référence de publication: 2013059867/10.

(130072891) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2013.

TPE Coaching S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3397 Roeser, 40, rue d'Alzingen.

R.C.S. Luxembourg B 114.756.

Le Bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013059927/10.

(130073040) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2013.

Summa Energy S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 21, boulevard de la Pétrusse.
R.C.S. Luxembourg B 128.474.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour SUMMA ENERGY S.A.
Société Anonyme
SOFINEX S.A.
Société Anonyme

Référence de publication: 2013059901/13.

(130072984) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2013.

Station Reuland S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2611 Luxembourg, 119, route de Thionville.
R.C.S. Luxembourg B 28.587.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE ROLAND KOHN S.à.r.l.
259 ROUTE D'ESCH
L-1471 LUXEMBOURG
Signature

Référence de publication: 2013059897/13.

(130073650) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2013.

Stafin Investments S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 38.113.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.
Boulevard Joseph II
L-1840 Luxembourg
Signature

Référence de publication: 2013059896/13.

(130072989) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2013.

TE Connectivity Holding International I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 25.000,00.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 17, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 169.801.

En date du 8 mai 2013, l'associé unique de la Société, Tyco Electronics Holding Sàrl, a transféré la totalité de ses parts sociales de la Société à TE Connectivity Holding International II Sàrl ayant son siège social au 17, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce de et à Luxembourg sous le numéro B 169805.

POUR EXTRAIT CONFORME ET SINCERE
TE CONNECTIVITY HOLDING INTERNATIONAL I S.à r.l.
Signature
Un Mandataire

Référence de publication: 2013060433/15.

(130074397) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2013.

RESTO WU S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7450 Lintgen, 76, route Principale.

R.C.S. Luxembourg B 151.013.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013059841/10.

(130073330) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2013.

RJ Belux Dangerous Goods Training & Consulting Sàrl, Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 43, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 92.434.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Windhof, le 08/05/2013.

Référence de publication: 2013059842/10.

(130073470) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2013.

Structured Invest, Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 8-10, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 112.174.

Les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Structured Invest

Société anonyme

Référence de publication: 2013059861/13.

(130073122) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2013.

SAT Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5657 Mondorf-les-Bains, 12, rue des Vignes.

R.C.S. Luxembourg B 170.429.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013059866/10.

(130073396) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2013.

Tension II LuxCo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 159.531.

Les statuts coordonnés au 15 avril 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Marc Loesch

Notaire

Référence de publication: 2013059906/11.

(130073604) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2013.

Sovim S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 15, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 65.431.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOVIM S.A.
Société Anonyme

Référence de publication: 2013059886/11.

(130073158) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2013.

SSCP SAR S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1748 Findel, 7, rue Lou Hemmer.
R.C.S. Luxembourg B 167.535.

Les statuts coordonnés au 22 février 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Marc Loesch
Notaire

Référence de publication: 2013059894/11.

(130073458) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2013.

Tracer S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.
R.C.S. Luxembourg B 157.009.

Les statuts coordonnés au 15 avril 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Marc Loesch
Notaire

Référence de publication: 2013059909/11.

(130073152) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2013.

Uni-Select Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.
R.C.S. Luxembourg B 148.769.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société
Un gérant

Référence de publication: 2013059940/11.

(130073744) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2013.

Tekero, Société Anonyme.

Siège social: L-8327 Olm, 4, rue de l'Indépendance.
R.C.S. Luxembourg B 144.290.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013059913/10.

(130073817) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2013.

Ucosa S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 2, Val Fleuri.
R.C.S. Luxembourg B 98.457.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013059942/10.

(130073490) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2013.

UK Students Ewer Street S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 15.000,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 154.728.

Les comptes annuels au 30 juin 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 07 mai 2013.

Référence de publication: 2013059943/10.

(130073545) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2013.

Vanpart S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8422 Steinfort, 69, rue de Hobscheid.
R.C.S. Luxembourg B 114.834.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Windhof, le 08/05/2013.

Référence de publication: 2013059951/10.

(130073469) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2013.

CAST-Partners S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 296-298, route de Longwy.
R.C.S. Luxembourg B 122.017.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013060108/10.

(130074188) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2013.

Banca Popolare dell'Emilia Romagna (Europe) International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 30, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 54.033.

Extrait de l'assemblée générale statutaire tenue le 15 avril 2013

5. L'Assemblée décide l'attribution du mandat de révision pour l'année 2013 à la société PricewaterhouseCoopers Sàrl.

Luxembourg, le 8/5/2013.

Pour extrait conforme

Banca popolare dell'Emilia Romagna (Europe) international s.a.

Signature

Référence de publication: 2013060054/14.

(130073683) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2013.

August S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 134.340.

Les comptes annuels au 30 novembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUPAR

Signatures

Référence de publication: 2013060047/11.

(130073680) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2013.

Arrows S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1651 Luxembourg, 11, avenue Guillaume.

R.C.S. Luxembourg B 136.897.

Suite à une assemblée générale dument constituée qui s'est tenue en date du 6 avril 2013 à 10h au siège de la société, il a été décidé qu'à compter de ce jour:

1.- Transfert du siège social.

L'assemblée décide à l'unanimité de transférer le siège social de la société de son adresse actuelle de L-1466 Luxembourg 8, rue Jean Engling à l'adresse suivante L-1651 Luxembourg, 11 avenue Guillaume.

Pour le conseil d'administration

Signatures

Référence de publication: 2013060046/14.

(130074419) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2013.

Argentabank Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 27, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 35.185.

Il résulte de l'assemblée générale ordinaire de la Société, tenue en date du 19 avril 2013, de reconduire la société:

- Deloitte S.A.

dans ses fonctions de réviseur d'entreprise agréer jusqu'à l'assemblée générale en 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 8 mai 2013.

Référence de publication: 2013060045/12.

(130073934) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2013.

Claire et Carina S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5884 Howald, 276, route de Thionville.

R.C.S. Luxembourg B 169.288.

Suite à une convention de cession de parts sociales sous-seing privé, signée en date du 7 mai 2013, il résulte que le capital social de la société CLAIRE ET CARINA SARL est désormais réparti comme suit:

Mme Carina Da Silva née le 10 juin 1986 à Toronto (Canada), demeurant à L-5760 Hassel, 6B Rue de Luxembourg, cède à Mme Claire Justine Emma Berton Claire Justine Emma Berton, née le 21 juillet 1991 à Mont-Saint-Martin (France), demeurant à F-54590 Hussigny-Godbrange, 5 Rue Selomont, 50 parts sociales de la Société.

Mme Carina Da Silva, démissionne en date de la présente assemblée de son poste de gérante administrative de la société.

Mme Claire Justine Emma Berton devient dès lors gérante unique de la société.

La société est dès lors engagée par le signature individuelle du gérant.

Fait à Howald, le 7 mai 2013.

Référence de publication: 2013060098/17.

(130073930) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2013.

Business Support GIE, Groupement d'Intérêt Economique.

Siège social: L-1615 Luxembourg, 7, rue Alcide de Gasperi.

R.C.S. Luxembourg C 95.

Les statuts coordonnés au 10 mai 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2013060068/11.

(130074355) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2013.

C.R.B. S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 44.445.

Le Bilan au 30.11.2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013060081/10.

(130073900) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2013.

Bridgepoint Europe IV Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 143.146.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 10 mai 2013.

Référence de publication: 2013060079/10.

(130074373) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2013.

Catella SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2370 Howald, 4, rue Peternelchen.

R.C.S. Luxembourg B 147.125.

Les comptes annuels révisés au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013060089/10.

(130074392) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2013.

Carnin S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 62, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 157.872.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 16 avril 2013

La démission de Messieurs Cyrille JEANNEY et Thierry KOHNEN de leur mandat d'Administrateur est acceptée.

Fait à Luxembourg, le 16 avril 2013.

Certifié sincère et conforme

Serge MARION

Administrateur

Référence de publication: 2013060086/13.

(130073877) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2013.

CERE II Coinvest S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 114.203.

Les comptes annuels au 30 juin 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 mai 2013.

Référence de publication: 2013060111/10.

(130074453) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2013.

attrax S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 308, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 77.836.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 Mai 2013.

Thilo Balzer / Petra Hauer.

Référence de publication: 2013060014/10.

(130074376) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2013.

CEREP Bac S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 111.533.

Les comptes annuels au 30 juin 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 08 mai 2013.

Référence de publication: 2013060114/10.

(130073939) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2013.

Key Lux I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 155.751.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 avril 2013.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2013060251/11.

(130074335) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2013.

Asean Investments Sàrl, Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 135.388.

Le bilan au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 09 avril 2013.

Luxembourg Corporation Company S.A.

Signatures

Gérant Unique

Référence de publication: 2013060027/13.

(130074225) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2013.

attrax S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 308, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 77.836.

Am 22. April 2013 hat die ordentliche Generalversammlung der attrax S.A. die Bestellung von Herrn Rainer Kobusch in den Verwaltungsrat der Gesellschaft gemäß Artikel 51 des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften bestätigt. Die Berufsadresse von Herrn Kobusch lautet Wiesenhüttenstraße 10, D-60329 Frankfurt am Main. Seine Amtszeit endet mit der ordentlichen Generalversammlung im Jahre 2016 die über den Jahresabschluss des am 31. Dezember 2015 endenden Geschäftsjahres beschließt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 10. Mai 2013.

Thilo Balzer / Petra Hauer.

Référence de publication: 2013060015/14.

(130074433) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2013.

LuxMalta S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 156.837.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Luxembourg, le 8 mai 2013.

Référence de publication: 2013060268/10.

(130074068) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2013.

Alaneda S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 54.301.

Le bilan au 31/12/2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 mai 2013.

Référence de publication: 2013060038/10.

(130074069) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2013.

Albion Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 48, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 152.784.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 juillet 2012.

Référence de publication: 2013060039/10.

(130074236) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2013.

Allée Scheffer S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 61.482.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013060041/10.

(130074435) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2013.

Trois Quarts S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6114 Junglinster, 1, route d'Echternach.

R.C.S. Luxembourg B 99.704.

Le bilan au 31.12.2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Pour Trois Quarts S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2013059935/12.

(130073032) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2013.

Trois Quarts S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6114 Junglinster, 1, route d'Echternach.

R.C.S. Luxembourg B 99.704.

Le bilan au 31.12.2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Pour Trois Quarts S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2013059936/12.

(130073033) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2013.

TPE Coaching S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3397 Roeser, 40, rue d'Alzingen.

R.C.S. Luxembourg B 114.756.

Le Bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013059928/10.

(130073041) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2013.

Vesa S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9980 Wilwerdange, 44, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 121.799.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Windhof, le 08/05/2013.

Référence de publication: 2013059956/10.

(130073668) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2013.

Veneluxe Investment S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 17, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 155.819.

Le Bilan au 31/12/2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013059952/10.

(130073167) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2013.

ADSA Achievement S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Enseigne commerciale: Trattoria Della Mamma.

Siège social: L-4551 Niederkorn, 27, rue des Ecoles.

R.C.S. Luxembourg B 177.144.

STATUTS

L'an deux mille treize,

le huitième jour du mois de mai.

Par-devant Nous Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM, Grand-Duché de Luxembourg,

ont comparu:

1) Monsieur Salvatore CINARDO, Enogastronome, né à Gela (Italie), le 14 novembre 1965, demeurant au 27, rue des Ecoles, L-4551 Niederkorn;

2) Monsieur Adriano COSTANTINO, gérant de société, né à Vancouver (Canada), le 23 août 1963, demeurant au 32, Place Guillaume II, L-1648 Luxembourg;

3) Monsieur Patrice COSTANTINO, employé privé, né à Luxembourg, le 25 septembre 1992, demeurant au 32, Place Guillaume II, L-1648 Luxembourg.

Lesquelles personnes comparantes, ici personnellement présentes, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société à responsabilité limitée qu'elles déclarent constituer par les présentes et dont elles ont arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er} . - Objet raison sociale - Durée

Art. 1^{er} . Il est formé par la présente une société à responsabilité limitée luxembourgeoise qui sera régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société a pour objets:

- l'exploitation d'un commerce de restaurant, café-brasserie, avec débit de boissons alcooliques et non-alcooliques, ainsi que la petite restauration;

- l'importation et la vente de tous produits alimentaires y compris toutes prestations de services en achat et vente de vins et d'autres spiritueux ainsi que des produits du terroir et y inclus toutes prestations de services et de conseil s'y rattachant de près ou de loin;

- le commerce de tous matériels utilisés dans le secteur HORESCA.

La société pourra effectuer toutes opérations commerciales, industrielles, immobilières, mobilières et financières, pouvant se rapporter directement ou indirectement aux activités ci-dessus décrites ou susceptibles d'en faciliter l'accomplissement.

La société pourra s'intéresser, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises se rattachant à son objet ou de nature à le favoriser et à le développer.

Art. 3. La société est établie pour une durée indéterminée.

Art. 4. La société prend la dénomination de «ADSA ACHIEVEMENT S.à r.l.», société à responsabilité limitée, pouvant encore exercer le commerce sous l'enseigne «TRATTORIA DELLA MAMMA».

Art. 5. Le siège social est établi dans la commune de Differdange, Grand-Duché de Luxembourg.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés.

La Société peut ouvrir des agences ou succursales au Luxembourg ou à l'étranger.

Titre II. - Capital social - Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (12'500.- EUR) représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de CENT VINGT-CINQ EUROS (125.- EUR) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Les parts sociales ont été souscrites comme suit:

1) Monsieur Salvatore CINARDO, prénommé, cinquante parts sociales	50
2) Monsieur Patrice COSTANTINO, prénommé, quarante-neuf parts sociales	49
3) Monsieur Adriano COSTANTINO, prénommé, une part sociale	1
TOTAL: cent parts sociales	100

Toutes les parts sociales ainsi souscrites ont été intégralement libérées par des versements en numéraire à un compte bancaire au nom de la société, de sorte que la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (12'500.- EUR) se trouve dès maintenant à la libre disposition de la société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

Art. 7. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'accord unanime de tous les associés.

En cas de cession à un non-associé, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer endéans les trente jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé. En cas d'exercice de ce droit de préemption, la valeur de rachat des parts est calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

Art. 8. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés, voire de l'associé unique, ne mettent pas fin à la société.

Art. 9. Les créanciers, ayants-droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilan et inventaire de la société.

Titre III. - Administration et Gérance

Art. 10. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Vis-à-vis des tiers la société n'est engagée en toutes circonstances que par la signature individuelle du gérant unique ou lorsqu'ils sont plusieurs, par la signature conjointe de deux gérants, sauf dispositions contraires fixées par l'assemblée générale extraordinaire des associés.

Art. 11. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre des parts qui lui appartiennent; chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 12. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les modifications des statuts doivent être décidées à la majorité des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social. Néanmoins le changement de nationalité de la société requiert l'unanimité des voix des associés.

Art. 13. Lorsque la société ne comporte qu'un seul associé, les pouvoirs attribués par la loi ou les statuts à l'assemblée générale sont exercés par celui-ci.

Art. 14. Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 15. Une partie du bénéfice disponible pourra être attribuée à titre de gratification aux gérants par décision des associés.

Art. 16. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Titre IV. - Dissolution - Liquidation

Art. 17. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés, qui en fixeront les pouvoirs et émoluments.

Titre V. - Dispositions générales

Art. 18. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui-même pour se terminer le 31 décembre 2013.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge, à raison de sa constitution sont évalués à huit cents euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et aussitôt les associés, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1.- Le siège social de la société est établi au 27, rue des Ecoles, L-4551 Nieder Korn, Grand-Duché de Luxembourg.

2.- Sont nommés gérants de la société pour une durée indéterminée:

a) *Gérant technique:*

Monsieur Adriano COSTANTINO, gérant de société, né à Vancouver (Canada), le 23 août 1963, demeurant au 32, Place Guillaume II, L-1648 Luxembourg;

b) *Gérant administratif:*

Monsieur Salvatore CINARDO, Enogastronome, né à Gela (Italie), le 14 novembre 1965, demeurant au 27, rue des Ecoles, L-4551 Nieder Korn.

En conformité avec l'article DIX (10) des présents statuts de la société et vis-à-vis des tiers la société se trouve valablement engagée en toutes circonstances par la signature conjointe des deux gérants.

Remarque

Avant la clôture des présentes, le notaire instrumentant a attiré l'attention des parties constituantes sur la nécessité d'obtenir des autorités compétentes les autorisations requises pour exercer les activités plus amplement décrites comme objet social à l'article deux des présents statuts.

Dont acte, fait et passé à Belvaux, Grand-Duché de Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée par le notaire instrumentant, les personnes comparantes prémentionnées ont signé ensemble avec Nous notaire le présent acte.

Signé: S. CINARDO, A. COSTANTINO, P. COSTANTINO, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 10 mai 2013. Relation: EAC/2013/6096. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2013061259/125.

(130076342) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2013.

Brady S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8308 Capellen, 75, Parc d'Activités.

R.C.S. Luxembourg B 177.140.

—
STATUTES

In the year two thousand and thirteen, on the tenth of April

Before Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette.

THERE APPEARED:

Brady Luxembourg, a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 2-8, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 111.015,

represented by Léa Gnaly, lawyer, residing in Luxembourg by virtue of a power of attorney given on 8 April 2013,

Which power of attorney shall be signed ne varietur by the attorney of the above named person and the undersigned notary and shall remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as mentioned above, has declared its intention to incorporate by the present deed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) and to draw up its articles of association as follows:

Title I. Form - Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Form. There exists a private limited liability company (hereafter the "Company") which will be governed by the laws pertaining to such an entity, and in particular the law of August 10, 1915 on commercial companies as amended from time to time (hereafter the "Law"), as well as by the present articles of association (hereafter the "Articles").

Art. 2. Name. The name of the Company is "Brady S.a r.l.".

Art. 3. Registered office.

3.1. The registered office of the Company is established in Capellen.

3.2. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the general meeting of its Shareholders (as defined hereafter) deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

3.3. The registered office may be transferred within Capellen by decision of the Sole Manager or, in case of plurality of managers, of the Board of Managers (as defined hereafter).

3.4. Should a situation arise or be deemed imminent, whether military, political, economic or social, which would prevent the normal activity at the registered office of the Company, the registered office of the Company may be tem-

porarily transferred abroad by the decision of the Sole Manager or, in case of plurality of managers, the Board of Managers, until such time as the situation becomes normalised; such temporary measures will however not have any effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding this temporary transfer of the registered office, will remain a Luxembourg company.

3.5. The Sole Manager or, in case of plurality of managers, the Board of Managers may establish branches or offices of representation in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

Art. 4. Object.

4.1. The Company's object is to acquire and hold interests, directly or indirectly, in any form whatsoever, in any other Luxembourg or foreign entities, by way of, among others, the subscription or the acquisition of any securities and rights through participation, contribution, underwriting, firm purchase or option, negotiation or in any other way, or of financial debt instruments in any form whatsoever, and to administrate, develop and manage such holding of interests.

4.2. The Company may also render every assistance, whether by way of loans, guarantees or otherwise to its subsidiaries or companies in which it has a direct or indirect interest, even not substantial, or any company being a direct or indirect shareholder of the Company or any company belonging to the same group as the Company (hereafter referred to as the "Connected Companies"). On an ancillary basis of such assistance, the Company may also render administrative and marketing assistance to its Connected Companies.

4.3. For purposes of this article, a company shall be deemed to be part of the same "group" as the Company if such other company directly or indirectly owns, is owned by, is in control of, is controlled by, or is under common control with, or is controlled by a shareholder of, the Company, in each case whether beneficially or as trustee, guardian or other fiduciary. A company shall be deemed to control another company if the controlling company possesses, directly or indirectly, all or substantially all of the share capital of the company or has the power to direct or cause the direction of the management or policies of the other company, whether through the ownership of voting securities, by contract or otherwise.

4.4. The Company may in particular enter into the following transactions:

4.4.1. borrow money in any form or obtain any form of credit facility and raise funds, except by way of public offer, through, including, but not limited to, the issue of bonds, notes, promissory notes, certificates and other debt or equity instruments, convertible or not, or the use of financial derivatives or otherwise;

4.4.2. enter into any guarantee, pledge or any other form of security, whether by personal covenant or by mortgage or charge upon all or part of the undertaking, property assets (present or future) or by all or any of such methods, for the performance of any contracts or obligations of the Company and of any of the Connected Companies, or any director, manager or other agent of the Company or any of the Connected Companies, within the limits of any applicable law provision; and

4.4.3. use any techniques and instruments to efficiently manage its investments and to protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

it being understood that the Company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector.

4.5. The Company may purchase raw materials and cause the manufacturer of finished goods to be sold or distributed to Connected Companies.

4.6. In addition to the foregoing, the Company may perform all legal, commercial, industrial, technical and financial transactions and, in general, all transactions which are necessary or useful to fulfil its corporate object as well as all transactions directly or indirectly connected with the areas described above in order to facilitate the accomplishment of its corporate object in all areas described above.

Art. 5. Duration. The Company is established for an unlimited period.

Title II. Capital - Transfer of shares

Art. 6. Capital.

6.1. The corporate capital of the Company is fixed at fifty thousand United States Dollars (USD 50,000) represented by fifty thousand (50,000) shares having a nominal value of one United States Dollar (USD 1) each (hereafter the "Shares"). The holders of the Shares are together referred to as the "Shareholders".

6.2. In addition to the corporate capital, there may be set up a premium account, into which any premium paid on any Share is transferred. The amount of said premium account is at the free disposal of the general meeting of Shareholders. The amount of the premium account may be used to make payment for any Shares, which the Company may repurchase from its Shareholder(s), to offset any net realized losses, to make distributions to the Shareholder(s) or to allocate funds to the legal reserve or other reserves.

6.3. All Shares will have equal rights.

Art. 7. Transfer of shares.

7.1. In case of a single Shareholder, the Shares held by the single Shareholder are freely transferable.

7.2. In case there is more than one Shareholder, Shares are freely transferable among the Shareholders. Transfer of Shares inter vivos to non-Shareholders may only be made with the prior approval given in a general meeting of Shareholders representing at least three quarters (3/4) of the capital.

7.3. Any transfer of Shares must be recorded by a notarial deed or by a private document and shall not be enforceable vis-a-vis the Company or third parties until it has been notified to the Company or accepted by it in accordance with article 190 of the Law and article 1690 of the Civil Code.

7.4. The Company may repurchase its own Shares provided that the Company has sufficient distributable funds for that purpose.

Title III. Management

Art. 8. Management. The Company is managed by one manager (the "Sole Manager") or several managers appointed by the general meeting of Shareholders. If several managers are appointed, they will constitute a board of managers (the "Board of Managers" each member individually, a "Manager"). The Sole Manager or the Managers need not to be Shareholder of the Company. The Sole Manager or the Managers may be revoked ad nutum by decision of the general meeting of Shareholders.

Art. 9. Powers.

9.1. In dealing with third parties, the Sole Manager or, in case of plurality of managers, the Board of Managers will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to perform all acts necessary or useful for accomplishment of the corporate objects of the Company.

9.2. All powers not expressly reserved by the Law or by the Articles to the general meeting of Shareholders fall within the competence of the Sole Manager or, in case of plurality of managers, of the Board of Managers.

9.3. Any litigation involving the Company either as plaintiff or as defendant will be handled in the name of the Company by the Sole Manager or, in case of plurality of managers, by the Board of Managers represented by the Manager delegated for this purpose.

Art. 10. Delegations.

10.1. The Board of Managers may delegate the daily management of the Company and the representation of the Company within such daily management to one Manager. Nevertheless, the Manager to whom the daily management has been delegated shall obtain the prior consent of the Board of Managers for any acts within the scope of the daily management exceeding the amount of thirty thousand Euro (EUR 30,000).

10.2. The Sole Manager or, in case of plurality of managers, the Board of Managers may also delegate its powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

10.3. The Sole Manager or, in case of plurality of managers, the Board of Managers shall determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

Art. 11. Representation.

11.1. The Company shall be bound in all circumstances by the sole signature of its Sole Manager and, in case of plurality of managers, by the joint signature of any two members of the Board of Managers, by the sole or by the signature of any person to whom such power shall be delegated by the Sole Manager or, in case of plurality of managers, by the Board of Managers.

11.2. The Company shall also be bound by the sole signature of the Manager to whom the daily management has been delegated within such daily management.

Art. 12. Meeting of the board of managers.

12.1. The Board of Managers shall meet as often as the Company's interest so requires or upon call of any Manager of the Company. In case all the Managers are present or represented, they may waive all convening requirements and formalities.

12.2. Any Manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing in writing, by telegram, facsimile, electronic mail or letter another Manager as his proxy.

12.3. Meetings of the Board of Managers shall be held in the Grand Duchy of Luxembourg. The Board of Managers may only deliberate or act validly if at least a majority of its members is present either in person or by proxy. The resolutions of the Board of Managers shall be adopted by the majority of the votes of the Managers present either in person or by proxy.

12.4. In case of urgency, written resolutions signed by all the members of the Board of Managers will be as valid and effectual as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter, facsimile, electronic mail or similar communication.

12.5. Any member of the Board of Managers who participates in the proceedings of a meeting of the Board of Managers by means of a communication device (including a telephone and videoconference), which allows all the other members of the Board of Managers present at such meeting (whether in person or by proxy or by means of such type of commu-

nications device) to hear and to be heard by the other members at any time, shall be deemed to be present at such meeting and shall be counted when reckoning a quorum and shall be entitled to vote on matters considered at such meeting. If a resolution is taken by way of conference call, the resolution shall be considered to have been taken in Luxembourg if the call is initiated from Luxembourg.

Members of the Board of Managers who participate in the proceeding of a meeting of the Board of Managers by means of such communication device shall ratify their votes so cast by signing one copy of the minutes of the meeting.

12.6. The minutes of a meeting of the Board of Managers shall be signed by all Managers present or represented at the meeting. Extracts shall be certified by any Manager or by any person nominated by any Manager or during a meeting of the Board of Managers.

12.7. In case of a Sole Manager, the resolutions of the Sole Manager shall be documented in writing.

Art. 13. Interim dividends. The Sole Manager or, in case of plurality of managers, the Board of Managers may decide to pay interim dividends on the basis of a statement of accounts prepared by the Sole Manager or, in case of plurality of managers, by the Board of Managers showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits realised since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established by the Law or by the Articles.

Title IV. General Meeting of shareholders

Art. 14. Powers - Holding of general meetings.

14.1. Each Shareholder has voting rights commensurate with his shareholding.

14.2. In case of a single Shareholder owning all the Shares, it shall exercise all the powers conferred to the general meeting of Shareholders under section XII of the Law and its decisions shall be in writing and shall be recorded in minutes.

14.3. In case there is more than one Shareholder, decisions of the Shareholders shall be taken in a general meeting or by written consultation at the instigation of the management. In such case, each Shareholder shall receive the precise wording of the text of the resolutions or decisions to be adopted and shall give his vote in writing.

14.4. Shareholders meetings may be convened by the Sole Manager or, in case of plurality of managers, by a Manager.

14.5. If all the Shareholders are present or represented, they can waive any convening formalities and the meeting can be validly held without prior notice.

14.6. General meetings of Shareholders shall be held in Luxembourg. Any Shareholder may, by a written proxy, authorize any other person, who need not be a Shareholder, to represent him at a general meeting of Shareholders and to vote in his name and stead.

Art. 15. Majorities.

15.1. The resolutions shall be validly taken insofar as Shareholders representing more than half of the capital adopt them. If that figure is not reached at the first meeting or first written consultation, the Shareholders shall be convened or consulted a second time, by registered letter, and decisions shall be adopted by a majority of the votes cast, regardless of the portion of capital represented.

15.2. Resolutions to alter the Articles of the Company may only be adopted by the majority (in number) of the Shareholders owning at least three quarters (3/4) of the Company's capital, subject to the provisions of the Law.

15.3. However, the nationality of the Company may be changed and the commitments of its Shareholders may be increased only with the unanimous consent of all the Shareholders and in compliance with any other legal requirement.

Title V. Financial year - Profits - Reserves

Art. 16. Financial year.

16.1. The financial year of the Company starts on the 1st of August and ends on the 31st of July of each year.

16.2. Each year on the 31st of July an inventory of the assets and the liabilities of the Company as well as a balance sheet and a profit and loss account shall be drawn up by the Sole Manager or, in case of plurality of managers, by the Board of Managers.

Art. 17. Profits - Reserves.

17.1. The revenues of the Company, deduction made of the general expenses and the charges, the depreciations, the provisions and taxes constitute the net profit.

17.2. From the net profit five percent (5%) shall be deducted and allocated to the legal reserve; this deduction ceases to be mandatory as soon as the reserve amounts to ten per cent (10%) of the capital of the Company, but it must be resumed until the reserve is entirely reconstituted if, at any time, for any reason whatsoever, it has been touched. The balance is at the disposal of the general meeting of Shareholders.

Title VI. Dissolution - Liquidation

Art. 18. Dissolution - Liquidation.

18.1. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single Shareholder or of one of the Shareholders.

18.2. The dissolution and liquidation of the Company can only be decided if approved by the majority (in number) of the Shareholders owning at least three quarters (3/4) of the capital of the Company.

18.3. In case of dissolution of the Company the liquidation will be carried out by one or more liquidators who need not be Shareholders, designated by the general meeting of Shareholders who shall determine their powers and remuneration.

18.4. The surplus after payment of all charges, debts, expenses which are a result of liquidation, will be used to reimburse the contribution made by the Shareholders on the Shares of the Company. The final surplus will be distributed to the Shareholders in proportion to their respective shareholding.

Title VII. Applicable law

Art. 19. Applicable law. All matters not mentioned in the Articles, shall be determined in accordance with the Law.

Transitional provision

The first financial year shall begin on the date of the formation of the Company and shall end on the 31st of July 2014.

Subscription and Payment

The Articles having thus been established, the appearing party declares to subscribe the entire capital as follows:

Brady Luxembourg, prenamed,

Fifty thousand Shares 50,000 Shares

TOTAL: Fifty thousand Shares, 50,000 Shares

The fifty thousand (50,000) Shares with a nominal value of one United States Dollar (USD 1) each have been fully paid up by a contribution in cash in an aggregate amount of fifty thousand United States Dollars (USD 50,000).

The amount of fifty thousand United States Dollars (USD 50,000) is at the disposal of the Company.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of its organization, are estimated at approximately one thousand eight hundred euro (EUR 1,800.-).

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the sole Shareholder of the Company, representing the entire subscribed capital, has passed the following resolutions:

1. The registered office of the Company is fixed at Vega Center, Parc d'activités 75, 8308 Capellen.

2. The following persons have been appointed as managers of the Company for an undetermined term:

2.1 Mr. Lee MARKS, Global Operations Manager, born on 24 June 1959 in Milwaukee, Wisconsin, United States of America with professional address at 6555 West Good Hope Road, Milwaukee, Wisconsin 53223, United States of America;

2.2 Mr. Peter SWERTS, Tax Manager, born on 9 December 1974 in Mol, Belgium with professional address at Industriepark C3, Lindestraat 20, Zele, B-9640 Belgium; and

2.3 Mr. Bart Louis WAUTERICKX, Operations Manager, born on 3 September 1965 in Halle, Belgium, with professional address at Industriepark C3, Lindestraat 20, Zele, B-9640 Belgium.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on the request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the date mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the representative of the appearing party, known to the undersigned notary by name, Christian name, civil status and residence, the said representative of the appearing party signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le dix avril

Pardevant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

A COMPARU:

Brady Luxembourg, une société à responsabilité limitée constituée selon les lois luxembourgeoises ayant son siège social à 2-8, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 111.015,

représentée par Léa Gnaly, juriste, demeurant à Luxembourg en vertu d'une procuration donnée le 8 avril 2013.

Ladite procuration signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiquée ci-avant, a déclaré son intention de constituer par le présent acte une société à responsabilité limitée et d'en arrêter les statuts comme suit:

Titre I^{er} . Forme - Nom - Siège social - Objet - Durée

Art. 1^{er} . Forme. Il existe une société à responsabilité limitée (ci-après la «Société»), qui sera régie par les lois relatives à une telle entité, et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée de temps à autre (ci-après la «Loi»), ainsi que par les présents statuts (ci-après les «Statuts»).

Art. 2. Dénomination. La dénomination de la Société est «Brady S.à r.l.».

Art. 3. Siège social.

3.1. Le siège social de la Société est établi à Capellen.

3.2. Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une décision de l'assemblée générale des Associés (tel que définie ci-après) délibérant comme en matière de modification des Statuts.

3.3. Le siège social peut être transféré à l'intérieur de Capellen par décision du Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, du Conseil de Gérance (tels que définis ci-après).

3.4. Au cas où des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social de la Société se seraient produits ou seraient imminents, le siège social de la Société pourra être transféré provisoirement à l'étranger par décision du Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, du Conseil de Gérance jusqu'à ce que la situation soit normalisée; ces mesures provisoires n'ont toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

3.5 Le Gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, la Conseil de Gérance peut établir des succursales ou des bureaux de représentation au Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger.

Art. 4. Objet.

4.1. L'objet de la Société est l'acquisition et la détention de tous intérêts, directement ou indirectement, sous quelle que forme que ce soit, dans toutes autres entités, luxembourgeoises ou étrangères, par voie de souscription ou d'acquisition de toutes participations et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation ou de toute autre manière, ou par voie d'instruments financiers de dettes, sous quelle que forme que ce soit, ainsi que leur administration, leur développement et leur gestion.

4.2. La Société pourra également apporter toute assistance financière, que ce soit sous forme de prêts, d'octroi de garanties ou autrement, à ses filiales ou aux sociétés dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect, sans que celui-ci soit substantiel, ou à toutes sociétés, qui seraient actionnaires, directs ou indirects, de la Société, ou encore à toutes sociétés appartenant au même groupe que la Société (ci-après reprises comme les «Sociétés Apparentées»). A titre accessoire de cette assistance financière, la Société pourra également apporter à ses Sociétés Apparentées toute assistance administrative et commerciale.

4.3. Pour les besoins de cet article, une société sera considérée comme appartenant au même «groupe» que la Société si cette autre société, directement ou indirectement, détient, est détenue par, détient le contrôle de, est contrôlée par ou est sous le contrôle commun avec, ou est contrôlée par un actionnaire de la Société, que ce soit comme bénéficiaire, trustee ou gardien ou autre fiduciaire. Une société sera considérée comme contrôlant une autre société si elle détient, directement ou indirectement, tout ou une partie substantielle de l'ensemble du capital social de la société ou dispose du pouvoir de diriger ou d'orienter la gestion et les politiques de l'autre société, que ce soit aux moyens de la détention de titres permettant d'exercer un droit de vote, par contrat ou autrement.

4.4. La Société pourra, en particulier, être engagée dans les opérations suivantes:

4.4.1. conclure des emprunts sous toute forme ou obtenir toutes formes de crédit et lever des fonds, sauf par voie d'offre publique, notamment, par l'émission de titres, d'obligations, de billets à ordre, certificats et autres instruments de dettes, convertibles ou non, ou par l'utilisation d'instruments financiers dérivés ou autres;

4.4.2. accorder toute garantie, fournir tout gage ou toute autre forme de sûreté, que ce soit par engagement personnel ou par hypothèque ou charge sur tout ou partie des avoirs (présents ou futurs), ou par toutes ou l'une de ces méthodes, pour l'exécution de tous contrats ou obligations de la Société et de toute Société Apparentée, ou de tout administrateur, gérant ou autre agent de la Société ou de l'une des Sociétés Apparentées, dans les limites de toute disposition légale applicable; et

4.4.3. utiliser tous instruments et techniques nécessaires à la gestion efficace de ses investissements et à la protection contre tous risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

étant entendu que la Société n'entrera dans aucune opération qui pourrait l'amener à être engagée dans des activités pouvant être considérées comme une activité réglementée du secteur financier.

4.5. La Société peut acheter des matières premières et faire vendre ou distribuer par le fabricant les produits finis aux Sociétés Apparentées.

4.6 Outre ce qui précède, la Société peut réaliser toutes transactions légales, commerciales, industrielles, techniques ou financières et en général toutes transactions nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social ou en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs prédécrits, de manière à faciliter l'accomplissement de son objet social dans les secteurs prédécrits.

Art. 5. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Titre II. Capital - Transfert de parts

Art. 6. Capital social.

6.1. Le capital social de la Société est fixé à cinquante mille Dollars des Etats-Unis (50.000 USD) représenté par cinquante mille (50.000) parts sociales, ayant une valeur nominale de un Dollar des Etats-Unis (1 USD), chacune (ci-après les «Parts Sociales»). Les détenteurs de Parts Sociales sont désignés ensemble comme les «Associés».

6.2. En plus du capital social, il pourra être établi un compte de prime d'émission sur lequel toute prime d'émission payée pour toute Part Sociale sera versée. Le montant d'un tel compte de prime d'émission est à la libre disposition de l'assemblée générale des Associés. Le montant d'un tel compte de prime d'émission peut être utilisé pour procéder à des paiements pour toutes Parts Sociales que la Société peut racheter à son(ses) Associé(s), pour compenser toute perte réalisée, pour procéder à des distributions à l'Associé (aux Associés) ou pour allouer des fonds à la réserve légale ou à d'autres réserves.

6.3. Toutes les Parts Sociales donnent droit à des droits égaux.

Art. 7. Transfert de parts.

7.1. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul Associé, les Parts Sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

7.2. Dans l'hypothèse où il y a plusieurs Associés, les Parts Sociales sont librement transmissibles entre Associés. Tout transfert de Parts Sociales entre vifs à des non Associés ne pourra se faire qu'avec l'accord préalable, donné dans une assemblée générale d'Associés représentant au moins trois quart (3/4) du capital.

7.3. Tout transfert de Parts Sociales doit être constaté par un acte notarié ou par un acte sous seing privé et ne sera pas opposable vis-à-vis de la Société ou des tiers jusqu'à ce qu'il ait été notifié à la Société ou accepté par elle conformément à l'article 190 de la Loi et l'article 1690 du Code Civil.

7.4. La Société peut racheter ses propres Parts Sociales pour autant que la Société ait des fonds distribuables suffisants à cet effet.

Titre III. Gérance

Art. 8. Gérance. La Société est gérée par un gérant (le «Gérant Unique») ou par plusieurs gérants nommés par l'assemblée générale des Associés. Si plusieurs gérants ont été nommés, ils formeront un conseil de gérance (le «Conseil de Gérance»), chacun étant alors désigné comme «Gérant»). Le Gérant Unique ou les Gérants ne sont pas nécessairement Associés de la Société. Le Gérant Unique ou les Gérants peuvent être révoqués à tout moment par une décision de l'assemblée générale des Associés.

Art. 9. Pouvoirs.

9.1. Dans les rapports avec les tiers, le Gérant Unique ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance, a tous pouvoirs pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour effectuer tous actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de l'objet social de la Société.

9.2. Les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou par les Statuts à l'assemblée générale des Associés tombent dans la compétence du Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, du Conseil de Gérance.

9.3. Tout litige dans laquelle la Société apparaît comme demandeur ou comme défendeur, sera géré au nom de la Société par le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, par le Conseil de Gérance représenté par le Gérant délégué à cet effet.

Art. 10. Délégations.

10.1. Le Conseil de Gérance peut déléguer la gestion journalière de la Société et la représentation de la Société dans le cadre de cette gestion journalière à un Gérant. Néanmoins, le Gérant à qui la gestion journalière a été déléguée obtiendra le consentement préalable du Conseil de Gérance pour tout acte relevant de la gestion journalière qui excède trente mille Euros (30.000 EUR).

10.2. Le Gérant Unique ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance peut également déléguer ses pouvoirs à un ou plusieurs agents ad hoc pour des tâches déterminées.

10.3. Le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance détermine les responsabilités et la rémunération (s'il y en a) de tout agent, la durée de son mandat ainsi que toutes autres conditions de son mandat.

Art. 11. Représentation.

11.1. La Société est valablement engagée, en toutes circonstances par la seule signature de son Gérant Unique et, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux membres du Conseil de Gérance, ou par la signature de toute personne à qui ce pouvoir aura été délégué par le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, par le Conseil de Gérance.

11.2. La Société sera également engagée dans le cadre de cette gestion journalière par la seule signature du Gérant à qui la gestion journalière a été déléguée.

Art. 12. Réunion du conseil de gérance.

12.1. Le Conseil de Gérance se réunit sur convocation d'un Gérant de la Société aussi souvent que l'intérêt de la Société le requière. Lorsque tous les Gérants sont présents ou représentés, ils pourront renoncer aux formalités de convocation.

12.2. Tout Gérant est autorisé à se faire représenter lors d'une réunion du Conseil de Gérance par un autre Gérant, pour autant que ce dernier soit en possession d'une procuration écrite, par télégramme, par fax, par courriel ou par lettre.

12.3. Les réunions du Conseil de Gérance se tiendront au Grand-Duché de Luxembourg. Le Conseil de Gérance ne peut délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins de ses membres est présente en personne ou par mandataire. Les résolutions du Conseil de Gérance seront valablement adoptées par la majorité des votes des Gérants présents en personne ou par mandataire.

12.4. En cas d'urgence des résolutions écrites signées par tous les membres du Conseil de Gérance auront le même effet et la même validité que des décisions prises lors d'une réunion valablement convoquée et tenue. Ces signatures peuvent être apposées sur un seul ou plusieurs documents séparés transmis par lettre, fax, courriel ou moyen similaire de communication.

12.5. Tout membre du Conseil de Gérance qui participe à une réunion du Conseil de Gérance par un moyen de communication (en ce compris par téléphone et par visioconférence), qui permet à tous les autres membres du Conseil de Gérance présents à telle réunion (soit en personne, par mandataire ou par un tel moyen de communication) d'entendre et d'être entendus par les autres membres à tout moment, sera réputé présent à telle réunion et sera pris en compte pour le calcul du quorum et sera autorisé à voter sur les matières traitées à telle réunion. Lorsque la décision est prise par voie d'une conférence téléphonique, la décision sera considérée comme ayant été prise à Luxembourg si l'appel est initié à partir de Luxembourg.

Les membres du Conseil de Gérance qui participent à une réunion du Conseil de Gérance via un tel moyen de communication ratifieront leurs votes exprimés de cette façon en signant une copie du procès-verbal de la réunion.

12.6. Les procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance sont signés par tous les Gérants présents ou représentés à la réunion. Des extraits seront certifiés par un Gérant ou par toute personne désignée par un Gérant ou lors d'une réunion du Conseil de Gérance.

12.7. En cas de Gérant Unique, les résolutions du Gérant Unique seront documentées par écrit.

Art. 13. Dividendes intérimaires. Le Gérant Unique ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance, peut décider de payer des dividendes intérimaires sur la base d'un relevé de comptes préparé par le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, par le Conseil de Gérance montrant qu'il existe suffisamment de fonds disponibles pour la distribution, étant entendu que le montant distribuable ne peut être supérieur aux profits réalisés depuis la fin de l'exercice social précédent, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminué des pertes reportées et sommes allouées à une réserve à établir en vertu de la Loi ou des Statuts.

Titre IV. Assemblée générale des associés**Art. 14. Pouvoirs - Tenue d'assemblées générales.**

14.1. Chaque Associé a un droit de vote proportionnel à sa participation dans le capital social.

14.2. En cas d'un Associé unique détenant toutes les Parts Sociales, celui-ci exerce tous les pouvoirs qui sont conférés à l'assemblée générale des Associés par la section XII de la Loi et ses décisions sont établies par écrit et enregistrées dans des procès-verbaux.

14.3. S'il y a plus d'un Associé, les décisions des Associés seront prises en assemblée générale ou par consultation écrite à l'initiative de la gérance. Dans ce cas, chaque Associé recevra le libellé exact du texte des résolutions ou décisions à adopter et donnera son vote par écrit.

14.4. Des assemblées générales pourront être convoquées par le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, par tout Gérant.

14.5. Si tous les Associés sont présents ou représentés, ils peuvent renoncer aux formalités de convocation et la réunion peut valablement être tenue sans avis préalable.

14.6. Les assemblées générales des Associés se tiendront à Luxembourg. Tout Associé peut par procuration écrite, autoriser toute autre personne, qui n'a pas besoin d'être un Associé, à le représenter à une assemblée générale des Associés et à voter en son nom et à sa place.

Art. 15. Majorités.

15.1. Les décisions ne sont valablement prises que pour autant que des Associés détenant plus de la moitié du capital social les adoptent. Si ce chiffre n'est pas atteint lors de la première réunion ou consultation par écrit, les Associés sont convoqués ou consultés une seconde fois, par lettres recommandées, et les décisions sont prises à la majorité des votes émis, quelle que soit la portion du capital représentée.

15.2. Les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité (en nombre) d'Associés détenant au moins les trois quarts (3/4) du capital social de la Société conformément aux prescriptions de la Loi.

15.3. Néanmoins, le changement de nationalité de la Société et l'augmentation des engagements des Associés ne peuvent être décidés qu'avec l'accord unanime des Associés et sous réserve du respect de toute autre disposition légale.

Titre V. Exercice social - Profits - Réserves

Art. 16. Exercice social.

16.1. L'année sociale de la Société commence le premier août et se termine le trente et un juillet de chaque année.

16.2. Chaque année, au trente et un juillet, le bilan et le compte de profit et perte de la Société sont établis par le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, par le Conseil de Gérance et ce dernier prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Art. 17. Profits - Réserves.

17.1. Les profits de la Société, après déduction des frais généraux, des charges, des amortissements, des provisions et des taxes, constituent le bénéfice net.

17.2. Sur le bénéfice net, cinq pour cent (5%) seront prélevés et alloués à la réserve légale; ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque le montant de celle-ci aura atteint dix pour cent (10%) du capital social de la Société mais devra être repris jusqu'à entière reconstitution de la réserve, si à tout moment et pour quelle que raison que ce soit elle a été entamée. Le solde est à la disposition de l'assemblée générale des Associés.

Titre VI. Dissolution - Liquidation

Art. 18. Dissolution - Liquidation.

18.1. La Société ne pourra être dissoute pour cause de décès, de suspension des droits civils, d'insolvabilité, de faillite de son Associé unique ou de l'un de ses Associés.

18.2. La dissolution et la liquidation de la Société n'est possible que si elle est décidée par la majorité (en nombre) des Associés représentant au moins les trois quarts (3/4) du capital social de la Société.

18.3. En cas de dissolution de la Société, la dissolution et la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, Associés ou non, nommés par l'assemblée générale des Associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunération.

18.4. Le surplus après paiement des charges, dettes dépenses qui résultent de la liquidation sera utilisé pour rembourser l'apport fait par les Associés sur les Parts Sociales de la Société. Le surplus final sera distribué aux Associés proportionnellement à leur détention respective.

Titre VII. Loi applicable

Art. 19. Loi applicable. Tous les points non réglés par les Statuts seront déterminés conformément à la Loi.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et se terminera le 31 juillet 2014.

Souscription et Paiement

Les Statuts ayant été établis, la comparante déclare souscrire l'entièreté du capital comme suit:

Brady Luxembourg, préqualifiée,

Cinquante mille Parts Sociales 50.000 Parts Sociales

TOTAL: Cinquante mille Parts Sociales, 50.000 Parts Sociales

Les cinquante mille (50.000) Parts Sociales avec une valeur nominale de un Dollar des Etats-Unis (1 USD) ont été entièrement libérées par un apport en numéraire de cinquante mille Dollars des Etats-Unis (50.000 USD).

Le montant de cinquante mille Dollars des Etats-Unis (50.000 USD) est à la disposition de la Société.

Dépenses

Les dépenses, frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution s'élèvent à approximativement mille huit cents euros (EUR 1.800,-).

Résolutions de l'associé unique

Immédiatement après la constitution de la Société, l'Associé unique de la Société, représentant l'intégralité du capital souscrit, a passé les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est fixé à Vega Center, Parc d'activités 75, 8308 Capellen;

2. Ont été nommés gérants de la Société pour une période indéterminée:

2.1 Monsieur Lee MARKS, Global Operations Manager, né le 24 juin 1959 à Milwaukee, Wisconsin, Etats-Unis d'Amérique avec adresse professionnelle au 6555 West Good Hope Road, Milwaukee, Wisconsin 53223, Etats-Unis d'Amérique;

2.2 Monsieur Peter SWERTS, Tax Manager, né le 9 décembre 1974 à Mol, Belgique avec adresse professionnelle à Industriepark C3, Lindestraat 20, Zele, B-9640 Belgique; et

2.3 Monsieur Bart Louis WAUTERICKX, Operations Manager, né le 3 septembre 1965 à Halle, Belgique avec adresse professionnelle à Industriepark C3, Lindestraat 20, Zele, B-9640 Belgique.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que, à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française; à la demande de la partie comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fait foi.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Lecture de l'acte ayant été faite au mandataire de la partie comparante connu du notaire soussigné par nom, prénom, état civil et résidence, ledit mandataire de la partie comparante a signé avec nous notaire, le présent acte.

Signé: Gnaly, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 15 avril 2013. Relation: EAC/2013/4967. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2013061309/486.

(130076216) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2013.

Acron LuxCo 2 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 177.112.

STATUTES

In the year two thousand and thirteen, on the twenty-fourth day of April.

Before Us Maître Martine SCHAEFFER, civil law notary residing in Luxembourg Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

ACRON Lux Invest Sà r.l., a private limited liability company organized under the laws of Luxembourg, having its registered office at 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 164.659, here duly represented by Mr Cristian CANIS, manager, with professional address at 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, authorized representative of the company as evidenced by resolutions of the board of managers of the company dated 23 April 2013, which certified true copy will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing person, in the capacity in which it acts, has requested the notary to state as follows the articles of incorporation of a corporation which it forms:

Art. 1. There is hereby established among the subscribers and all those who may become owners of the shares hereafter issued, a corporation in the form of a société anonyme, under the name of "ACRON LuxCo 2 S.A.".

The corporation is established for an undetermined period.

The registered office of the corporation is established in the municipality of Luxembourg-City, Grand Duchy of Luxembourg. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad by resolution of the board of directors.

Art. 2. The object of the corporation is the holding of participations, in any form whatsoever, in other Luxembourg or foreign companies and proceed to the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stocks, bonds, debentures, notes and other securities of any kind and administer, develop and manage its portfolio. The Company may hold interests in partnerships. The corporation may borrow in any form and proceed to the issuance of bonds and debentures.

In a general fashion the corporation may grant assistance to affiliated companies, take any controlling and supervisory measures and carry-out any operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

The corporation may carry out any commercial, industrial or financial operations, as well as any transactions on movable property.

The corporation's purpose is furthermore, for its own purpose, the acquisition, sale, administration and renting of any real estate property, both in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

Art. 3. The subscribed capital is set at CHF 38,000.- (thirty-eight thousand Swiss Francs) consisting of 38 (thirty-eight) shares with a par value of CHF 1,000.- (one thousand Swiss Francs), entirely paid-up.

The corporation may, to the extent and under terms permitted by law redeem its own shares.

Art. 4. The shares of the corporation may be in registered or in bearer form or partly in one form or the other form, at the option of the shareholders subject to the restrictions foreseen by law.

The corporation will recognize only one holder per share. In case a share is held by more than one person, the corporation has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until one person has been appointed as the sole owner in relation to the corporation.

The subscription and transfer of shares shall require the consent of the board of directors. Such consent may be withheld or refused on legal or statutory reasons. The board of directors shall withhold its consent if the buyer fails to confirm that he is a qualified investor under section 10, paragraph 3 of the Swiss Federal Act on Collective Investment Schemes, as amended from time to time.

Art. 5. Any regularly constituted meeting of shareholders of the corporation shall represent the entire body of shareholders of the corporation. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify all acts relating to the operations of the corporation.

Art. 6. The annual general meeting of shareholders shall be held in Luxembourg at the registered office of the corporation, or at such other place in the Grand Duchy of Luxembourg as may be specified in the notice of meeting on the first Tuesday of June at 4:00 p.m.

If such day is a legal holiday, the annual general meeting shall be held on the next following business day. The annual general meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgement of the board of directors, exceptional circumstances so require.

Other meetings of shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting.

The quorum and time required by law shall govern the notice for and conduct of the meetings of shareholders of the corporation, unless otherwise provided in these articles.

Each share is entitled to one vote, subject to the limitations imposed by law and by these articles. A shareholder may act at any meeting of shareholders by appointing another person as his proxy in written (mail or fax).

Except as otherwise required by law, resolutions at a meeting of shareholders duly convened will be passed by a simple majority of the shareholders present and voting.

The board of directors may determine all other conditions that must be fulfilled by shareholders for them to take part in any meeting of shareholders.

If all of the shareholders are present or represented at a meeting of shareholders and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice or publication.

Art. 7. The corporation shall be managed by a board of directors composed of three members at least, consisting of category A and B directors, who need not be shareholders of the corporation.

In the case where the corporation has a sole shareholder, the composition of the board of directors may be limited to one member, according to the law of August 25, 2006, who needs not to be a shareholder of the corporation.

The directors shall be appointed by the shareholders at the annual general meeting of shareholders for a period which may not exceed six years. Their re-election is authorized. They may be removed at any time.

In the event of a vacancy of the board of directors, the remaining directors have the right to provisionally fill the vacancy; such decision to be ratified by the next general meeting.

Art. 8. The board of directors will choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a director, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of directors and of the general meeting of the shareholders.

The board of directors shall meet upon call by the chairman, or two directors, at the place and at the time indicated in the notice of meeting.

Any director may act at any meeting of the board of directors by appointing in writing (mail or fax) another director as his proxy.

The board of directors can deliberate or act validly only if the majority of the directors, with at least one category A director and one category B director, are present or represented at a meeting of the board of directors. Decisions shall be taken unanimously by the majority of votes of the directors, present or represented at such meeting.

Resolutions in writing approved and signed by all directors shall have the same effect as resolutions voted at the directors' meetings.

Art. 9. The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the corporation's interests. All powers not expressly reserved by law to the general meeting of shareholders fall within the competence of the board of directors.

The board of directors may delegate its powers to conduct the daily management and affairs of the corporation and the representation of the corporation for such management and affairs, with prior consent of the general meeting of shareholders, to any member or members of the board, directors, managers or other officers who need not be shareholders of the company, under such terms and with such powers as the board of directors shall determine.

It may also confer all powers and special mandates to any persons who need not be directors, appoint and dismiss all officers and employees and fix their emoluments.

Art. 10. The corporation will be validly committed towards third parties by the sole signature of its director, and in case of plurality of directors, (i) by the sole signature of any member of the board of directors in all circumstances up to EUR 20,000.- (twenty thousand Euros), and (ii) by the joint signature of one category A Director and one category B director in all circumstances for any amount exceeding EUR 20,000.- (twenty thousand Euros) or by the single or joint signature of any persons to whom such signatory power shall be delegated by the board of directors.

Art. 11. The operations of the corporation shall be supervised by one or several statutory auditors, which may be shareholders or not. The general meeting of shareholders shall appoint the statutory auditors and shall determine their number, remuneration and term of office which may not exceed six years.

Art. 12. The accounting year of the corporation shall begin on January 1 of each year and shall terminate on December 31.

Art. 13. From the annual net profits of the corporation, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed capital of the corporation as stated in article 3 hereof or as increased or reduced from time to time as provided in article 3 hereof.

The general meeting of shareholders, upon recommendation of the board of directors, will determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of.

In the event of partly paid shares, dividends will be payable in proportion to the paid-up amount of such shares.

Interim dividends may be distributed by observing the terms and conditions foreseen by law.

Art. 14. In the event of dissolution of the corporation, liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the general meeting of shareholders effecting such dissolution and which shall determine their powers and their compensation.

Art. 15. All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of August 10, 1915 on commercial companies and amendments thereto.

Transitory provision

- 1) The first accounting year shall start on the date of the incorporation and end on December 31, 2013.
- 2) The first annual general meeting shall be held in 2014.

Subscription and Payment

The subscribers have subscribed a number of shares and have paid-up in cash the amounts as mentioned hereafter:

Subscribers	Subscribed capital	Paid-up capital	Number of shares
ACRON Lux Invest S.à r.l. pre-named:	38,000	38,000	38
TOTAL:	38,000	38,000	38

Proof of such payments has been given to the undersigned notary, so that the amount of CHF 38,000 (thirty-eight thousand Swiss Francs) is as of now available to the corporation.

Declaration

The undersigned notary herewith declares having verified the existence of the conditions enumerated in article 26 of the law of August 10, 1915, on commercial companies and expressly states that they have been fulfilled.

Expenses

The amount of expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the company as a result of its formation are estimated at approximately EUR 1.500.- (one thousand five hundred Euros).

The amount of CHF 38,000.- (thirty-eight thousand Swiss Francs) is evaluated at the amount of EUR 31,154.34 (thirty-one thousand one hundred fifty-four Euro and thirty-four Cent).

General Meeting of shareholders

The above named persons, representing the entire subscribed capital and considering themselves as duly convened, have immediately proceeded to an extraordinary general meeting.

Having first verified that it was regularly constituted, they have passed the following resolutions by unanimous vote.

1. The number of directors is fixed at three (3) and the number of the statutory auditors at one (1).

2. Are appointed as directors:

- Mr. Cristian Canis, Swiss, born on September 5, 1961 in Buenos Aires, Argentine, with business address at 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg as category A Director;

- Mr. John Wantz, Luxembourgish, born on May 17, 1966 in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, with business address at 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg as category B Director;

- Mr. Roland Meier, German, born on February 11, 1963 in Nürnberg, Germany, with business address at Splügenstraße 14, CH-8002 Zurich, Switzerland, as category B Director.

4. Has been appointed statutory auditor:

ATS Consulting s.à r.l., established and having its registered office at 39, route d'Arlon, L-8410 Steinfort, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 117.219;

5. The address of the corporation is set at 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

6. The term of office of the directors and of the statutory auditor shall be of six (6) years and shall end at the annual general meeting to be held in 2018.

The undersigned notary who understands and speaks English and German, states herewith that on the request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a German translation; on the request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the German text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary by their surnames, names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

**Follows the german translation
Es folgt die Deutsche Übersetzung**

Im Jahre zweitausendunddreizehn, am vierundzwanzigsten Tag des Monats April.

Vor uns, Maître Martine SCHAEFFER, Notarin mit Amtssitz in Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg.

IST ERSCHIENEN:

ACRON Lux Invest S.à r.l., mit Sitz in 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg, eingetragen im luxemburgischen Handelsregister unter Nummer B 164.659, hier vertreten durch Herrn Cristian CANIS, Verwaltungsratsmitglied, geschäftsansässig in 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg, und, durch einen am 22. April 2013 datierten Beschluss des Rates der Gesellschaft, dessen Kopie dieser Urkunde beigelegt und zusammen mit dieser bei der zuständigen Registerstelle einzureichen ist, autorisierter Repräsentant der Erschienenen.

Welcher Komparent, namens wie er handelt, der unterzeichneten Notarin ersuchte, die Satzung einer von ihm zu gründende Aktiengesellschaft wie folgt zu dokumentieren.

Art. 1. Zwischen den Vertragsparteien und allen Personen, die später Aktionäre der Gesellschaft werden, wird eine Aktiengesellschaft gegründet unter der Bezeichnung "ACRON LuxCo 2 S.A.".

Die Gesellschaft wird für eine unbestimmte Dauer gegründet.

Sitz der Gesellschaft ist in der Gemeinde Luxemburg-Stadt, Großherzogtum Luxemburg. Durch einfachen Beschluss des Verwaltungsrats können Niederlassungen, Zweigstellen, Agenturen und Büros sowohl im Großherzogtum Luxemburg als auch im Ausland errichtet werden.

Art. 2. Zweck der Gesellschaft ist der Besitz von Beteiligungen in jeglicher Form in anderen luxemburgischen und ausländischen Gesellschaften, sowie der Erwerb mittels Ankauf, Zeichnung, oder sonst wie, ebenso wie die Übertragung durch Verkauf, Austausch oder anderweitig von Aktien, Schuldverschreibungen, Schuldforderungen, Anleihen und anderen Wertpapieren jeglicher Art, sowie die Verwaltung und die Förderung ihres Portfolio. Die Gesellschaft kann ebenfalls Anteile in Personengesellschaften besitzen.

Die Gesellschaft kann Kredite jeglicher Art aufnehmen und die Ausgabe von Schuldverschreibungen sowie Anleihepapieren durchführen.

Generell kann sie verbundenen Gesellschaften jede Art von Unterstützung gewähren, jede Kontroll- und Aufsichtsmaßnahme wahrnehmen und jede Tätigkeit, die der Verwirklichung und der Entwicklung ihres Gesellschaftszwecks nützlich sind, durchführen.

Die Gesellschaft kann jede kaufmännische, industrielle oder finanzielle Tätigkeit ausüben, ebenso wie jegliche Geschäftstätigkeit im Mobilienbereich.

Der Zweck der Gesellschaft ist desweiteren, den Kauf, den Verkauf, die Verwaltung und das Vermieten zum eigenen Zweck, jeglicher Immobilie, sowohl in Großherzogtum Luxemburg als auch im Ausland.

Art. 3. Das gezeichnete Aktienkapital beträgt CHF 38.000,- (achtunddreißigtausend Schweizer Franken), eingeteilt in 38 (achtunddreißig) Aktien mit einem Nennwert von CHF 1.000,- (ein tausend Schweizer Franken), die sämtlich voll eingezahlt wurden.

Die Gesellschaft kann im Rahmen des Gesetzes und gemäß den darin festgelegten Bedingungen ihre eigenen Aktien zurückkaufen.

Art. 4. Die Aktien der Gesellschaft lauten auf den Namen oder den Inhaber oder können teilweise unter der einen oder der anderen Form ausgegeben werden, nach Wahl der Aktionäre, jedoch unter Beachtung der gesetzlichen Einschränkungen.

Die Gesellschaft erkennt nur einen Aktionär pro Aktie an. Im Falle wo eine Aktie mehrere Besitzer hat, kann die Gesellschaft die Ausübung der aus dieser Aktie hervorgehenden Rechte suspendieren bis zu dem Zeitpunkt wo eine Person als einziger Eigentümer dieser Aktie gegenüber der Gesellschaft angegeben wurde.

Die Zeichnung und Übertragung von Aktien bedarf der Zustimmung des Verwaltungsrates. Der Verwaltungsrat kann die Zustimmung nur aus gesetzlichen und satzungsmäßigen Gründen verweigern. Der Verwaltungsrat hat die Zustimmung zu verweigern, wenn der Erwerber nicht bestätigt, dass er ein qualifizierter Anleger im Sinne von Artikel 10 Absatz 3 des Schweizer Bundesgesetzes über die kollektiven Kapitalanlagen in der jeweils gültigen Fassung ist.

Art. 5. Jede ordnungsgemäß konstituierte Generalversammlung der Aktionäre der Gesellschaft vertritt alle Aktionäre der Gesellschaft. Sie hat die weitesten Befugnisse, um alle Handlungen der Gesellschaft anzuordnen, durchzuführen oder zu betätigen.

Art. 6. Die jährliche Hauptversammlung findet statt in Luxemburg am Geschäftssitz oder an einem anderen, in der Einberufung angegebenen Ort im Großherzogtum Luxemburg, am ersten Dienstag des Monats Juni um 16:00 Uhr.

Sofern dieser Tag ein gesetzlicher Feiertag ist, findet die Hauptversammlung am ersten darauffolgenden Werktag statt. Die jährliche Generalversammlung kann im Ausland abgehalten werden, wenn der Verwaltungsrat nach eigenem Ermessen feststellt, dass außergewöhnliche Umstände dies erfordern.

Die übrigen Versammlungen können zu der Zeit und an dem Ort abgehalten werden, wie es in den Einberufungen zu der jeweiligen Versammlung angegeben ist.

Die Einberufungen und Abhaltung jeder Hauptversammlung unterliegen den gesetzlichen Bestimmungen, soweit die vorliegenden Statuten nichts Gegenteiliges anordnen.

Jede Aktie gibt Anrecht auf eine Stimme, sofern das Gesetz und die vorliegenden Statuten nichts anderes vorsehen. Jeder Aktionär kann an den Versammlungen der Aktionäre auch indirekt teilnehmen in dem er schriftlich (Brief oder Fax) eine andere Person als seinen Bevollmächtigten angibt.

Sofern das Gesetz nichts Gegenteiliges anordnet, werden die Entscheidungen der ordnungsgemäß einberufenen Generalversammlungen der Aktionäre durch einfache Mehrheit der anwesenden und mitstimmenden Aktionäre gefasst.

Der Verwaltungsrat kann jede andere Bedingung festlegen welche die Aktionäre erfüllen müssen um zur Generalversammlung zugelassen zu werden.

Wenn sämtliche Aktionäre an einer Generalversammlung der Aktionäre anwesend oder vertreten sind und sofern sie erklären, den Inhalt der Tagesordnung der Generalversammlung im Voraus zu kennen, kann die Generalversammlung ohne Einberufung oder Veröffentlichung stattfinden.

Art. 7. Die Gesellschaft wird durch einen Verwaltungsrat von mindestens drei Mitgliedern verwaltet, welche nicht Aktionär zu sein brauchen. Sie bilden einen Verwaltungsrat der aus Verwaltungsratsmitgliedern der Kategorie A und Verwaltungsratsmitgliedern der Kategorie B besteht.

Hat die Gesellschaft nur einen Aktionär kann der Verwaltungsrat, in Übereinstimmung mit dem Gesetz vom 25. August 2006, aus nur einem Mitglied bestehen, welcher nicht Aktionär zu sein braucht.

Die Verwaltungsratsmitglieder werden von den Aktionären während der jährlichen Generalversammlung für eine Amtszeit, die sechs Jahre nicht überschreiten darf, gewählt; die Wiederwahl ist zulässig. Sie können beliebig abberufen werden.

Scheidet ein Verwaltungsratsmitglied vor Ablauf seiner Amtszeit aus, so können die verbleibenden Mitglieder des Verwaltungsrates einen vorläufigen Nachfolger bestellen. Die nächstfolgende Hauptversammlung nimmt die endgültige Wahl vor.

Art. 8. Der Verwaltungsrat wird unter seinen Mitgliedern einen Vorsitzenden wählen und kann unter seinen Mitgliedern einen Vizepräsidenten wählen. Der Verwaltungsrat kann auch einen Sekretär wählen, der nicht Mitglied des Verwaltungsrats zu sein braucht, und der verantwortlich für die Protokolle der Sitzungen des Verwaltungsrats und der Versammlungen der Aktionäre sein wird.

Die Sitzungen des Verwaltungsrats werden von dem Vorsitzenden oder auf Antrag von zwei Verwaltungsratsmitgliedern einberufen, an dem Ort und zu der Zeit, die in der Einberufung festgesetzt werden.

Jedes Mitglied des Verwaltungsrats kann sich an jeder Sitzung des Verwaltungsrats vertreten lassen, indem er einem anderen Mitglied schriftlich (Brief oder Fax) Vollmacht erteilt.

Der Verwaltungsrat ist nur beschlussfähig, wenn die Mehrheit der Verwaltungsratsmitglieder der Kategorie A und der Verwaltungsratsmitglieder der Kategorie B bei der Versammlung des Verwaltungsrats anwesend oder vertreten ist. Die Beschlüsse des Verwaltungsrats werden einstimmig von der Mehrheit der anwesenden oder vertretenen Verwaltungsratsmitglieder gefasst.

Ein schriftlich gefasster Beschluss, der von allen Verwaltungsratsmitgliedern genehmigt und unterschrieben ist, ist genauso rechtswirksam wie ein anlässlich einer Verwaltungsratsitzung gefasster Beschluss.

Art. 9. Der Verwaltungsrat hat die weitestgehenden Befugnisse, alle Verwaltungs- und Verfügungshandlungen vorzunehmen, welche zur Verwirklichung des Gesellschaftszwecks notwendig sind oder diesen fördern. Alles, was nicht durch das Gesetz oder die gegenwärtigen Satzungen der Hauptversammlung vorbehalten ist, fällt in den Zuständigkeitsbereich des Verwaltungsrats.

Der Verwaltungsrat kann seine Befugnisse hinsichtlich der täglichen Geschäftsführung sowie die diesbezügliche Vertretung der Gesellschaft nach vorheriger Ermächtigung der Generalversammlung an ein oder mehrere Verwaltungsratsmitglieder, an einen Rat oder an eine Einzelperson, welche nicht Aktionär zu sein braucht, übertragen, dessen Befugnisse vom Verwaltungsrat festgesetzt werden.

Der Verwaltungsrat kann auch Spezialvollmachten an irgendwelche Personen, die nicht Mitglied des Verwaltungsrates zu sein brauchen, geben. Er kann Spezialbevollmächtigte sowie Angestellte ernennen und widerrufen, sowie ihre Vergütungen festsetzen.

Art. 10. Die Gesellschaft wird gegenüber Dritten durch die Unterschrift ihres alleinigen Verwaltungsratsmitgliedes oder im Falle mehrerer Verwaltungsräte (i) durch die alleinige Unterschrift durch ein Mitglied des Verwaltungsrates unter allen Umständen bis zu einem Betrag von EUR 20.000,- (zwanzigtausend Euro), und (ii) durch die gemeinsame Unterschrift eines Verwaltungsratsmitgliedes der Kategorie A und eines Verwaltungsratsmitgliedes der Kategorie B unter allen Umständen ab dem Betrag von EUR 20.000,- (zwanzigtausend Euro) gebunden oder durch die einzelne oder gemeinsame Unterschrift eines im Rahmen der ihm erteilten Vollmachten handelnden Delegierten des Verwaltungsrates.

Art. 11. Die Tätigkeit der Gesellschaft wird durch einen oder mehrere Kommissare überwacht, welche nicht Aktionäre zu sein brauchen. Die Generalversammlung ernennt den oder die Kommissare und setzt ihre Anzahl, die Amtszeit, die sechs Jahre nicht überschreiten darf, sowie die Vergütungen fest.

Art. 12. Das Geschäftsjahr beginnt am 1. Januar und endet am 31. Dezember eines jeden Jahres.

Art. 13. Vom Nettogewinn sind fünf Prozent (5%) für die Bildung einer gesetzlichen Rücklage zu verwenden. Diese Verpflichtung ist wieder aufgehoben, wenn und solange die gesetzliche Rücklage zehn Prozent (10%) des im Artikel 3 festgesetzten gezeichneten Aktienkapitals, so wie es gegebenenfalls angehoben oder herabgesetzt wurde, erreicht hat.

Die Generalversammlung wird, auf Empfehlung des Verwaltungsrats, über die Verwendung des Nettogewinns beschließen.

Im Falle von Aktien, die nicht voll eingezahlt sind, werden die Dividenden pro rata der Einzahlung anbezahlt.

Unter Beachtung der diesbezüglichen gesetzlichen Vorschriften können Vorschussdividenden ausgezahlt werden.

Art. 14. Im Falle der Auflösung der Gesellschaft wird die Liquidation durch einen oder mehrere Liquidationsverwalter durchgeführt (die natürliche oder juristische Personen sein können), die durch die Generalversammlung die die Auflösung beschlossen hat, unter Festlegung ihrer Aufgaben und Vergütung ernannt werden.

Art. 15. Für alle Punkte, die nicht in dieser Satzung festgelegt sind, verweisen die Gründer auf die Bestimmungen des Gesetzes vom 10. August 1915.

Übergangsbestimmungen

- 1) Das erste Geschäftsjahr beginnt am Tag der Gründung und endet am 31. Dezember 2013.
- 2) Die erste jährliche Hauptversammlung findet im Jahre 2014 statt.

Kapitalzeichnung und Einzahlung

Die Komparenten haben die Aktien wie folgt gezeichnet und eingezahlt:

AKTIONÄR	GEZEICHNETES	EINGEZAHLTES	AKTIENZAHL
	Kapital	Kapital	
	CHF	CHF	
ACRON Lux Invest S.à r.l., vorgenannt	38.000	38.000	38
TOTAL:	38.000	38.000	38

Demzufolge steht der Gesellschaft der Betrag von CHF 38.000,- (achtunddreißigtausend Schweizer Franken) zur Verfügung, was der unterzeichneten Notarin nachgewiesen und von ihr ausdrücklich bestätigt wird.

Bescheinigung

Die unterzeichnete Notarin bescheinigt, dass die Bedingungen von Artikel 26 des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften erfüllt sind.

Kosten

Die Kosten, Ausgaben, Vergütungen oder Lasten, die unter irgendeiner Form der Gesellschaft zu Lasten fallen oder sonst aufgrund der Gründung von ihr getragen werden, werden auf EUR 1.500.- (eintausendfünfhundert Euro) abgeschätzt.

Der Betrag von CHF 38.000.- (achtunddreißigtausend Schweizer Franken) wird geschätzt auf EUR 31.154,34 (einunddreißigtausend einhundertvierundfünfzig Euro vierunddreißig Cent).

Ausserordentliche Generalversammlung

Alsdann traten die Erschienenen, die das gesamte Aktienkapital vertreten, zu einer außerordentlichen Generalversammlung der Aktionäre zusammen, zu der sie sich als rechtens einberufen bekennen.

Nachdem sie die ordnungsgemäße Zusammensetzung dieser Hauptversammlung festgestellt haben, wurden einstimmig folgende Beschlüsse gefasst:

1. Die Zahl der Mitglieder des Verwaltungsrats wird auf drei (3) und die der Kommissare wird auf einen (1) festgesetzt.

2. Zu Verwaltungsratsmitgliedern werden ernannt:

- Herr Cristian Canis, Schweizer, geboren am 05. September 1961 in Buenos Aires, Argentinien, mit beruflicher Adresse in 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg als Kategorie A Verwaltungsratsmitglied;

- Herr John Wantz, Luxemburger, geboren am 17. Mai 1966 in Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg, mit beruflicher Adresse in 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg als Kategorie B Verwaltungsratsmitglied;

- Herr Roland Meier, Deutscher, geboren am 11. Februar 1963 in Nürnberg, Deutschland, mit beruflicher Adresse in Splügenstraße 14, CH-8002 Zürich, Schweiz, als Kategorie B Verwaltungsratsmitglied.

4. Zum Kommissar wird ernannt:

ATS Consulting S.à r.l., mit Sitz in 39, route d'Arlon, L-8410 Steinfort, Großherzogtum Luxemburg, eingetragen im luxemburgischen Handelsregister unter Nummer B 117.219.

5. Der Sitz der Gesellschaft ist in 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg.

6. Die Mandate der Verwaltungsratsmitglieder und des Kommissars werden auf sechs (6) Jahre festgesetzt und enden sofort nach der jährlichen Hauptversammlung im Jahre 2018.

Die Unterzeichnete Notarin, die die englische und deutsche Sprache versteht und auch spricht, fügt hiermit an, dass die erschienen Personen eine deutsche Fassung der Satzungen der Englischen haben folgen lassen.

Bei etwaigen Nichtübereinstimmungen der in die deutsche Sprache übersetzten Satzungen hat die englische Fassung Vorrang.

WORÜBER URKUNDE, Aufgenommen und geschlossen in Luxemburg, Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alle Vorstehenden an den Komparenten, alle der Notarin mit Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben dieselben mit der Notarin gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Signé: C. Canis et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 03 mai 2013. LAC/2013/20591. Reçu soixante-quinze euros EUR 75,-

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 mai 2013.

Référence de publication: 2013061257/351.

(130075661) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2013.

Brazilian FI Investment S.à r.l. SPF, Société à responsabilité limitée - Société de gestion de patrimoine familial.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 13, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 177.133.

—
STATUTES

In the year two thousand and thirteen, on the twenty-fourth day of April.

Before us Maître Henri BECK, notary residing in Echternach (Grand Duchy of Luxembourg), acting in replacement of Maître Paul BETTINGEN, notary residing in Niederanven (Grand Duchy of Luxembourg), who will remain the depositary of the present deed.

THERE APPEARED:

Mr Pedro DELCLAUX BRAVO, bank director, born on 21st April 1959 in Bilbao, Spain, residing at C/Arenal de Maudes 10 in 28036 Madrid (Spain),

here represented by Cédric RATHS, certified accountant, residing professionally at 13 avenue de la Gare L-1611 Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, initialed ne varietur by the attorney in fact of the appearing party, acting in his hereabove stated capacities and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, represented at stated herabove, has requested the officiating notary to document the deed of incorporation of a société à responsabilité limitée (private limited liability company) which he declares to constitute and of which he has set the Articles of Association to be as follows:

Name - Registered office - Duration

Art. 1. There is formed a private limited liability company, which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the «Company»), and in particular by the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended (hereafter the «Law»), the law of May 11, 2007 on the Family Wealth Management Company (SPF) as amended (the «SPF Law»), as well as by the present articles of incorporation (hereafter the «Articles»), which specify in the articles 7, 10, 11 and 14 the exceptional rules applying to one member companies.

Art. 2. The sole object of the Company is the acquisition, the holding, the management and the realization of financial assets, within the meaning of the Law of August 5th, 2005 on Financial Guarantee Contracts, as well as of cash monies and assets of any nature held in a bank account, excluding any commercial activity.

Financial assets according to the Law of August 5th, 2005 on Financial Guarantee Contracts consist in (a) any transferable securities including, in particular, shares and other titles equivalent to shares, shares of undertakings for collective investment, bonds and debentures and any other form of proof of debt, certificates of deposit, notes, and bills of exchange; (b) securities conferring the right to acquire shares, bonds and debentures and other stocks by way of subscription, purchase or exchange; (c) forward financial instruments and securities conferring the right to a settlement in cash (except payment instruments); including money market instrument; (d) any other title representing property rights, claims or transferable securities; (e) any underlying instrument (be they related to indexes, foreign currency, raw materials, precious metals, foodstuff, metals, commodities or other goods or risks); (f) any claim related to the items listed under (a) to (e) and any right concerning these items or related to them, whether these instruments are materialized or dematerialized, transferable by way of crediting on an account or by negotiation, bearer instruments or registered securities, endorsable or not, and irrespective of the applicable law.

The Company may take any supervision measures, may carry out any transactions, which the Company may deem useful to the accomplishment of its purposes but only under the condition that the Company does not involve itself in the management of its shareholdings companies, within the meaning of the SPF Law.

The Company may borrow in any form including through a trust (excluding, however, the taking of loans from the public or the taking of deposits from the public) and may issue bonds, debentures, notes, profit participating instruments, remaining always however within the limits established by the SPF law.

Art. 3. The Company is established for an undetermined period.

Art. 4. The Company will have the name Brazilian FI Investment S.a.r.l. SPF.

Art. 5. The registered office of the Company is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality of the registered office by decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Capital - Units

Art. 6. The unit capital is fixed at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500), represented by five hundred (500) units of twenty-five Euro (EUR 25) each.

Art. 7. The capital may be changed at any time by a decision of the single unitholder or by a decision of the unitholders' meeting, in accordance with article 14 of the Articles.

Art. 8. Each unit entitles to a fraction of the Company's assets and profits of the Company in direct proportion to the number of units in existence.

Art. 9. Towards the Company, the Company's units are indivisible, since only one owner is admitted per unit. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 10. In case of a single unitholder, the Company's units held by the single unitholder are freely transferable.

In the case of plurality of unitholders, the units held by each unitholder may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.

The shares may only be held by eligible investors as defined by article 3 of the SPF Law. The shares may be transferred only within the limits fixed by the present articles of incorporation and if the transferee is an eligible investor as defined by article 3 of the SPF Law.

Art. 11. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single unitholder or of one of the unitholders.

Management

Art. 12. The Company is managed by one or more managers with a majority of them resident in Luxembourg. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be unitholders. The managers may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of partners holding a majority of votes.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present Articles to the general meeting of unitholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signature of any two members of the board of managers.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his powers for specific tasks to one several ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented.

The powers and remunerations of any managers possibly appointed at a later date in addition to or in the place of the first managers will be determined in the act of nomination.

Art. 13. The members of the board of managers assume, by reason of their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company.

Unitholders decisions

Art. 14. The single unitholder assumes all powers conferred to the general unitholders' meeting.

In case of a plurality of unitholders, each unitholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of units, which he owns. Each unitholder has voting rights commensurate with his unitholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by unitholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles may only be adopted by the majority of the unitholders owning at least three-quarter of the Company's unit capital, subject to the provisions of the Law.

Financial year - Balance sheet

Art. 15. The Company's financial year starts on the first of January and ends on the thirty first of December of each year.

Art. 16. At the end of each financial year, the Company's accounts are established and the board of managers prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each unitholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 17. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortization and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profit of the Company is allocated to the legal reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's unit capital.

The balance of the net profit may be distributed to the unitholder(s) in proportion to his/their unitholding in the Company.

Notwithstanding the hereabove provisions and subject to the prior approval or ratification by the general meeting of unitholders, the board of managers or the sole manager as the case may be, may decide to pay interim dividends before the end of the current financial year, on the basis of a statement of accounts showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established according to the Law or the Articles.

Winding-up - Liquidation

Art. 18. At the time of winding up the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, unitholders or not, appointed by the unitholders who shall determine their powers and remuneration.

A sole unitholder can decide to dissolve the Company and to proceed to its liquidation, assuming personally the payment of all its assets and liabilities, known or unknown of the Company.

Applicable law

Art. 19. The Law and the SPF Law shall apply in so far as these Articles of Incorporation do not provide for the contrary.

Transitory measures

Exceptionally the first financial year shall begin today and end on the 31st day of December 2013

Subscription and payment

The five hundred (500) units have been subscribed by Mr Pedro DELCLAUX BRAVO, prenamed.

All the shares so subscribed are fully paid up in cash so that the amount of twelve thousand and five hundred Euro (EUR 12,500.-), is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about one thousand one hundred euros (EUR 1,100.-).

Resolutions of the sole unitholder

Immediately after the incorporation of the Company, the sole unitholder, representing the entirety of the subscribed capital and exercising the powers devolved to the meeting, passed the following resolutions:

1) Is appointed as manager for an undetermined duration,

- Mr Olivier Jarny, certified accountant, born on 22nd December 1975 in Nantes, France, residing professionally at 13 avenue de la Gare, L-1611 Luxembourg.

2) The Company shall have its registered office at 13, avenue de la Gare, L-1611 Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, hereby states that on request of the above appearing person represented as stated hereabove, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same person and in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will prevail.

Powers

The proxyholder of the appearing party, acting in the above stated capacity, does hereby grant power to any clerk and/or employee of the firm of the undersigned notary, acting individually, in order to document and sign any deed of amendment (typing error(s)) to the present deed.

In faith of which we, the undersigned notary have set hand and seal in Senningerberg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, said person signed with us, the Notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le vingt-quatrième jour d'avril.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg), agissant en remplacement de Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven (Grand-Duché de Luxembourg), qui restera dépositaire des minutes.

A COMPARU:

Monsieur Pedro DELCLAUX BRAVO, banquier, né le 21 avril 1959 à Bilbao, Espagne, demeurant au C/Arenal de Maudes 10 à 28036 Madrid, Espagne,

ici représenté par Monsieur Cédric RATHS, expert comptable, demeurant professionnellement au 13 avenue de la Gare, L-1611 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

La procuration signée "ne varietur" par le mandataire de la partie comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis du notaire instrumentaire qu'elle dresse comme suit les statuts (les «Statuts») d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer comme suit:

Dénomination - Siège - Objet - Durée

Art. 1^{er}. Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après «la Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après «la Loi»), la loi du 11 mai 2007 sur la Société de gestion de Patrimoine Familial, telle que modifiée (la «loi sur les SPF») ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après «les Statuts»), lesquels spécifient en leurs articles 7, 10, 11 et 14, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Art. 2. La Société a pour objet exclusif, l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'une part d'instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière et d'autre part d'espèces et d'avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte, à l'exclusion de toute activité commerciale.

Par instrument financier au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière il convient d'entendre (a) toutes les valeurs mobilières et autres titres, y compris notamment les actions et les autres titres assimilables à des actions, les parts de sociétés et d'organismes de placement collectif, les obligations et les autres titres de créance, les certificats de dépôt, bons de caisse et les effets de commerce, (b) les titres conférant le droit d'acquérir des actions, obligations ou autres titres par voie de souscription, d'achat ou d'échange, (c) les instruments financiers à terme et les titres donnant lieu à un règlement en espèces (à l'exclusion des instruments de paiement), y compris les instruments du marché monétaire, (d) tous autres titres représentatifs de droits de propriété, de créances ou de valeurs mobilières, (e) tous les instruments relatifs à des sous-jacents financiers, à des indices, à des taux de change, à des matières premières, à des matières précieuses, à des denrées, métaux ou marchandises, à d'autres biens ou risques, (f) les créances relatives aux différents éléments énumérés sub a) à e) ou les droits sur ou relatifs à ces différents éléments, que ces instruments financiers soient matérialisés ou dématérialisés, transmissibles par inscription en compte ou tradition, au porteur ou nominatifs, endossables ou non endossables et quel que soit le droit qui leur est applicable.

D'une façon générale, la Société peut prendre toutes mesures de surveillance et de contrôle et effectuer toute opération ou transaction qu'elle considère nécessaire ou utile pour l'accomplissement et le développement de son objet social de la manière la plus large, à condition que la Société ne s'immisce pas dans la gestion des participations qu'elle détient, tout en restant dans les limites de la Loi sur les SPF.

La Société peut emprunter par tous moyens, en ce compris au travers d'une fiducie (à l'exclusion, cependant, de conclusion de prêts ou de dépôts, dans chaque hypothèse auprès du public) et elle peut émettre des emprunts obligataires, créances, billets et titres de participation aux bénéfices, en restant toutefois toujours dans les limites tracées par la Loi sur les SPF.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société a comme dénomination Brazilian FI Investment S.à r.l. SPF.

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune du siège social par décision du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Capital - Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros) représenté par 500 (cinq cents) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune.

Art. 7. Le capital peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 14 des présents Statuts.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

Art. 9. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 10. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

Les parts ne peuvent être détenues que par des investisseurs éligibles comme définis par l'article 3 de la Loi sur les SPF. Les parts sociales sont cessibles dans les limites fixées par les présents statuts et sous réserve d'être cédées à des investisseurs éligibles tels que définis par l'article 3 de la Loi sur les SPF.

Art. 11. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Gérance

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants dont une majorité résidant à Luxembourg. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un conseil de gérance. Le(s) gérant(s) ne sont pas obligatoirement associés. Les gérants peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans justification, par une résolution des associés titulaires de la majorité des votes.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) a(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La société est valablement engagée par la signature du gérant et, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux des membres du conseil de gérance.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, détermine les responsabilités et la rémunération (s'il y en a) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions du conseil de gérance sont adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

Les pouvoirs et rémunérations des gérants éventuellement nommés postérieurement en sus ou en remplacement des premiers gérants seront déterminés dans l'acte de nomination.

Art. 13. Les membres du conseil de gérance ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Décisions des associés

Art. 14. L'associé unique exerce tous pouvoirs qui lui sont conférés par l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quelque soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre de parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

Toutefois, les résolutions modifiant les statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

Exercice social - Comptes annuels

Art. 15. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Art. 16. Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis et le conseil de gérance prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 17. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution de la réserve légale, jusqu'à celle-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social. Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société

Nonobstant les dispositions ci-dessus, et sous réserve d'une approbation préalable ou ratification de l'assemblée générale des associés, le conseil de gérance ou le gérant unique le cas échéant, peut décider de payer des acomptes sur dividendes en cours d'exercice social sur base d'un état comptable duquel il devra ressortir que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice social, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

Dissolution - Liquidation

Art. 18. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Un associé unique peut décider de dissoudre la Société et de procéder à sa liquidation en prenant personnellement à sa charge tous les actifs et passifs, connus et inconnus, de la Société.

Loi applicable

Art. 19. Pour tous les points non réglés aux présents statuts, les parties se soumettent aux dispositions de la Loi ainsi que celles de la Loi sur les SPF.

Disposition transitoire

Exceptionnellement le premier exercice commencera le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2013.

Souscription et libération

Monsieur Pedro DELCLAUX BRAVO, prénommé a souscrit les cinq cents (500) parts sociales.

Toutes les parts souscrites ont été entièrement payées en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500.-) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ mille cent euros (EUR 1.100).

Résolutions de l'associé unique

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé unique, représentant la totalité du capital social, exerçant les pouvoirs de l'assemblée, a pris les résolutions suivantes:

1) Est nommé gérant pour une durée indéterminée:

Monsieur Olivier Jarny, expert comptable, né le 22 décembre 1975 à Nantes, France, résidant professionnellement au 13, avenue de la Gare, L-1611 Luxembourg.

2) Le siège social de la Société est établi au 13, avenue de la gare, L-1611 Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par les présentes qu'à la requête de la partie comparante, représentée comme dit ci-avant, les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française, à la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Pouvoirs

Le mandataire de la partie comparante, es qualité qu'il agit, donne par la présente pouvoir à tout clerc et/ou employé de l'étude du notaire soussigné, agissant individuellement, pour rédiger et signer tout acte de modification (faute(s) de frappe(s)) au présent acte.

Dont acte, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec nous notaire le présent acte.

Signé: Cédric Rath, Henri Beck.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 3 mai 2013. LAC/2013/20627. Reçu 75,- €.

Le Receveur (signé): Irène Thill.

Pour copie conforme délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 13 mai 2013.

Référence de publication: 2013061310/311.

(130076092) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2013.

Trois Quarts S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6114 Junglinster, 1, route d'Echternach.

R.C.S. Luxembourg B 99.704.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Pour Trois Quarts S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2013059937/12.

(130073034) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2013.

Bridelius SCI, Société Civile Immobilière.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg E 3.734.

L'an deux mille treize, le vingt-neuf avril;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

ONT COMPARU

1. Monsieur Marc Paul Germain MULLER, expert-comptable, né à Luxembourg, le 21 août 1951, (matricule: 1951 08 21 176), demeurant à L-8138 Bridel, 18, Allée St. Hubert,

DONATEUR D'UNE PART; et

2. Monsieur Frédéric Jean MULLER, expert-comptable, né à Luxembourg, le 26 novembre 1977, (matricule: 1977 11 26 130), demeurant à L-5752 Frisange, 8, an der Klaus;

3. Monsieur Laurent Cédric MULLER, docteur en sciences économiques, né à Luxembourg, le 22 mars 1980, (matricule: 1980 03 22 130), demeurant à L-1911 Luxembourg, 12, rue du Laboratoire;

DONATAIRES D'AUTRE PART.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

La société civile constituée et existant sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg "BRIDELIUS SCI", établie et ayant son siège social à L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll, inscrite au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section E, sous le numéro 3734, (matricule: 2007 70 01 558) (la "Société"), a été constituée suivant acte reçu par Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 18 juillet 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2213 du 5 octobre 2007,

et les statuts ont été modifiés suivant une résolution prise par l'assemblée générale extraordinaire des associés tenue en date du 18 mars 2013, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Le capital social de la Société est fixé à mille cinq cents euros (1.500,- EUR), représenté par six (6) parts d'intérêts d'une valeur nominale de deux cent cinquante euros (250,- EUR) chacune, intégralement libérées et détenues comme suit:

1. Monsieur Marc MULLER, préqualifié, deux parts d'intérêts,	2
2. Monsieur Frédéric MULLER, préqualifié, deux parts d'intérêts,	2
3. Monsieur Laurent MULLER, préqualifié, deux parts d'intérêts,	2
Total: six parts d'intérêts,	6

Donations

Monsieur Marc MULLER, préqualifié, a par ces présentes, déclaré faire donation:

- à son fils, Monsieur Frédéric MULLER, préqualifié sub 2), ce acceptant, de la pleine propriété d'une (1) part d'intérêt de la pré-mentionnée société "BRIDELIUS SCI", et

- à son fils, Monsieur Laurent MULLER, préqualifié sub 3), ce acceptant, de la pleine propriété d'une (1) part d'intérêt de la pré-mentionnée société "BRIDELIUS SCI".

Intervention & Acceptation

Sont alors intervenus Messieurs Marc MULLER, Frédéric MULLER et Laurent MULLER, préqualifiés, agissant en leurs qualités d'administrateurs de la Société, lesquels déclarent accepter les pré-mentionnées donations des parts d'intérêts conformément à l'article 1690 du Code Civil et la tient pour valablement signifiée à la Société.

Evaluation

Les parts d'intérêts présentement données sont évaluées à cent quinze mille euros (115.000,- EUR) par part d'intérêt, faisant un total de deux cent trente mille euros (230.000,- EUR).

Frais

Tous les frais et honoraires auxquels les présentes donneront lieu, sont à charge des donataires qui s'obligent expressément à leur acquittement.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous signé avec Nous notaire le présent acte, et le notaire a certifié l'état civil sus-indiqué des comparants dans le cadre et conformément aux dispositions de la loi du 26 juin 1953, d'après des extraits des registres afférents de l'état civil.

Signé: M. MULLER, F. MULLER, L. MULLER, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 2 mai 2013 LAC/2013/20276. Reçu quatre mille cent quarante euros
230.000,00 € à 1,50 % = 3.450,00 € + 2/10 = 690,00 € = 4.140,00 €.

Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée;

Luxembourg, le 13 mai 2013.

Référence de publication: 2013061338/61.

(130076384) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2013.

Ady Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5690 Ellange, 2, route de Remich.

R.C.S. Luxembourg B 177.151.

—
STATUTS

L'an deux mille treize, le vingt-trois avril.

Pardevant Maître Roger ARRENSDORFF, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

- Monsieur Viorel Adrian GROZA, technicien informatique, né à Caransebes (Roumanie) le 19 juin 1969, demeurant à F-54150 Norroy le Sec, 13 bis rue Victor Hugo,

Le comparant a requis le notaire de documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer.

Art. 1^{er}. La société prend la dénomination de "ADY SARL".

Art. 2. Le siège de la société est établi dans la commune de Mondorf-les-Bains.

Art. 3. La société a pour objet principal le management sportif et en particulier les activités de conseil, d'agent de joueurs et d'entraîneurs professionnels et semi-professionnels, d'organiseurs d'événements sportifs.

La société aura encore pour objet la commercialisation d'encarts ou d'espaces publicitaires sur tous supports, le conseil en communications, les prestations de création, d'hébergements, de référencement et d'audits de sites Internet.

La société a aussi pour objet la prise de participation sous quelque forme que ce soit, dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, la gestion ainsi que la mise en valeur de ces participations.

Elle peut en outre accorder aux entreprises auxquelles elle s'intéresse, ainsi qu'à des tiers tous concours ou toutes assistances financières, prêts, avances ou garanties, comme elle peut emprunter même par émission d'obligations ou s'endetter autrement pour financer son activité sociale et elle peut se porter caution.

En général, la société pourra faire l'importation et l'exportation de toutes marchandises, toutes transactions commerciales, industrielles, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet ou à tout autre objet social similaire ou susceptible d'en favoriser l'exploitation et le développement ainsi que la vente en ligne de toutes marchandises.

En outre, la société pourra exercer toute autre activité commerciale à moins qu'elle ne soit spécialement réglementée.

Art. 4. La durée de la société est indéterminée.

Art. 5. Le capital social est fixé à douze mille cinq cent euros (12.500,-€), représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (125,- €) chacune.

Art. 6. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que conformément aux dispositions de l'article 189 du texte coordonné de la loi du 10 août 1915 et des lois modificatives.

Art. 7. La société est gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, choisis par les associés qui fixent la durée de leur mandat et leurs pouvoirs. Ils peuvent être à tout moment révoqués sans indication de motif.

Art. 8. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 9. Pour tout ce qui n'est pas prévu aux présentes, les parties s'en réfèrent aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2013.

Souscription et Libération

Les parts sociales ont été intégralement souscrites par l'associé unique, Viorel Adrian GROZA, susdit, soit les cent (100) parts sociales de la société.

Elles ont été intégralement libérées par des versements en espèces.

Frais

Le montant des frais généralement quelconques incombant à la société en raison de sa constitution s'élève approximativement à sept cent euros (700.- €).

Assemblée Générale Extraordinaire

Ensuite l'associé unique, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

- L'adresse de la société est fixée à L-5690 Ellange-Gare, 2, route de Remich,
- Le nombre des gérants est fixé à un (1).
- Est nommé gérant, pour une durée illimitée:

* Monsieur Viorel Adrian GROZA, technicien informatique, né à Caransebes (Roumanie) le 19 juin 1969, demeurant à F-54150 Norroy le Sec, 13 bis rue Victor Hugo,

La société est engagée par la signature individuelle du gérant.

Le notaire instrumentant a rendu attentifs les comparants au fait qu'avant toute activité commerciale de la société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par les comparants.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par nom, prénoms usuels, état et demeure, ils ont tous signé le présent acte avec le notaire.

Signé: GROZA, ARRENSDORFF.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 29 avril 2013. Relation: LAC / 2013 / 19759. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signe): THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Luxembourg, le 14 mai 2013.

Référence de publication: 2013061260/70.

(130076422) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2013.

**T.V.M. S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Bird's Eye View Luxembourg S.à r.l.).**

Siège social: L-8041 Strassen, 65, rue des Romains.

R.C.S. Luxembourg B 140.091.

L'an deux mille treize, le trente avril.

Par devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée "Bird's Eye View Luxembourg S. à r.l.", ayant son siège social à L-8041 Strassen, 65, Rue des Romains, R.C.S. Luxembourg section B numéro 140 091, constituée suivant acte reçu le 27 juin 2008, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 1878 page 90141 du 30 juillet 2008.

L'assemblée est présidée par Madame Rachel Uhl, Juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg.

La présidente désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Willem Van Cauter, Réviseur d'Entreprises, demeurant professionnellement à Strassen.

La présidente prie le notaire d'acter que:

I.- Les associés présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que les parts, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les associés ont été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

- 1.- Démission de Monsieur Guillaume SADOUX de son mandat de gérant.
- 2.- Nomination de Monsieur Ludovicus Franciscus J. TIELEN comme nouveau gérant.
- 3.- Modification de la dénomination sociale de Bird's Eye View Luxembourg S. à r.l. en T. V.M. S. à r.l. et modification afférente de l'article 4 des statuts.

4.- Modification de l'objet social de la Société et modification afférente de l'article 2 des statuts.

5.- Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'Assemblée, les associés décident ce qui suit à l'unanimité:

Première résolution:

L'assemblée accepte la démission de Monsieur Guillaume SADOUX, de son mandat de gérant.

Deuxième résolution:

L'assemblée décide de nommer comme gérant de la société Monsieur Ludovicus Franciscus J. TIELEN, né le 16 novembre 1952 à Wuustwezel, demeurant au 41, Langenberg, B-2323 Wortel, Belgique, pour une durée indéterminée.

Troisième résolution:

L'assemblée décide de changer la dénomination de la société en " T.V.M. S.à R.L. " et de modifier par conséquent l'article 4 des statuts:

"La société prend la dénomination de "T.V.M. S.à R. L.".

Quatrième résolution:

L'assemblée décide de modifier l'objet social de la Société et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 2.** La Société a pour objet le conseil d'entreprise, le conseil en organisation et le conseil en gestion.

La Société a pour objet l'activité de commissionnaire, l'achat et la vente de chevaux.

La Société a pour objet l'activité de commissionnaire, la vente et l'achat d'équipements de cuisines équipées et de salles de bains, ainsi que la vente de tout matériel de la branche.

La Société peut exercer la ou les fonctions d'administrateur, de gérant ou de liquidateur et prendre en charge des diverses fonctions de management dans d'autres sociétés ou associations.

La Société a pour objet le conseil dans le domaine de recherche pharmaceutique.

La Société a pour objet toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières, se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement, la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, le contrôle et la gestion, ainsi que la mise en valeur de ces participations.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: R. UHL, W. VAN CAUTER, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils le 3 mai 2013. Relation: LAC/2013/20465. Reçu soixante quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): C. FRISING.

Référence de publication: 2013061328/62.

(130075768) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2013.

BlueBay Global Unconstrained High Yield Investments (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 2.500.000,00.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 24, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 172.932.

In the year two thousand and thirteen, on the twenty-sixth of April.

Before Us, Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

BlueBay Specialised Funds, a common fund set up under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, represented by its management company BlueBay Funds Management Company S.A., incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 24, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg (RCS Luxembourg B 88445),

duly represented by Mrs Arlette Siebenaler, private employee, professionally residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy established on April 25, 2013.

The said proxy, "initialled ne varietur by the appearing person and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

I. Such appearing person, acting in its capacity as sole shareholder of BlueBay Global Unconstrained High Yield Investments (Luxembourg) S.à r.l., a limited liability company, having its registered office at 24, rue Beaumont, L-1219

Luxembourg (R.C.S. Luxembourg B 172 932) (the "Company"), incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, on 20 November 2012, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n 3079 of December 22nd, 2012 has required the undersigned notary to state its resolutions as follows:

II. The Company's share capital is fixed at one million four hundred thousand United States dollar (USD 1,400,000.) represented by fourteen thousand (14,000.) shares with a par value of hundred United States dollar (USD 100.) each.

III. The sole shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of one million one hundred thousand United States dollar (USD 1,100,000.-) so as to raise it from its current amount of one million four hundred thousand United States dollar (USD 1,400,000.-) up to two million five hundred thousand United States dollar (EUR 2,500,000.-) by issuing eleven thousand (11,000) new shares, having a par value of one hundred United States dollar (USD 100.-) each.

IV. The eleven thousand (11,000) new shares are subscribed by BlueBay Specialised Funds, a common fund set up under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, represented by its management company BlueBay Funds Management Company S.A., incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 24, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg (RCS Luxembourg B 88445), here represented by Mrs Arlette Siebenaler, prenamed, by virtue of the aforementioned proxy.

V. The eleven thousand (11,000) new shares have been fully paid up in cash by the subscriber so that the total sum of one million and hundred thousand United States dollar (USD 1,100,000.-) is at the free disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary.

VI. Pursuant to the above resolutions, the first sentence of Article 6 of the Company's articles of association is amended and shall henceforth read as follows:

« **Art. 6.** The share capital of the Company is fixed at two million five hundred thousand United States dollars (USD 2,500,000.-), represented by twenty five thousand (25,000) ordinary shares with a nominal value of one hundred United States dollars (USD 100.-) each.»

There being no further business on the agenda, the meeting is closed.

Estimate of costs

The value of expenses, costs, remunerations or charges of any form whatsoever which shall be borne by the Company or are charged to the Company as a result of this extraordinary general meeting is estimated at approximately EUR 2,800.-.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, the person appearing signed together with the notary the present deed.

Follows the French translation

L'an deux mille treize, le vingt-six avril.

Par devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

BlueBay Specialised Funds, un fonds commun de placement soumis aux lois du Grand-Duché de Luxembourg, agissant par sa société de gestion BlueBay Funds Management Company S.A., soumise aux lois du Grand-Duché de Luxembourg et ayant établi son siège social au 24, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, (RCS Luxembourg B 88445), dûment représentée par Madame Arlette Siebenaler, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 25 avril 2013.

La procuration signée ne varietur par le comparant et le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

I. Lequel comparant, agissant en sa qualité de seul et unique associé de BlueBay Global Unconstrained High Yield Investments (Luxembourg) S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 24, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg B 172 932) (la "Société"), constituée sous la loi du Grand-Duché de Luxembourg suivant acte reçu par Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 20 novembre 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 3079 du 22 décembre 2012, a requis le notaire instrumentant de constater les résolutions suivantes:

II. Le capital social de la Société est fixé à un million quatre cent mille US dollars (1.400.000.- USD) divisé en 14.000 (quatorze mille) parts sociales d'une valeur nominale de cent US dollars (100.-USD) chacune.

III. L'associé unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de un million cent mille US dollars (1.100.000.- USD) pour le porter de son montant actuel de un million quatre cent mille US dollars (1.400.000.- USD) à

deux millions cinq cent mille US dollars (2.500.000.-USD) par l'émission de 11.000 (onze mille) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de cent dollar US (USD 100.-) chacune.

IV. Les onze mille (11.000) parts nouvelles sont souscrites par BlueBay Specialised Funds, un fonds commun de placement soumis aux lois du Grand-Duché de Luxembourg, agissant par sa société de gestion BlueBay Funds Management Company S.A., soumise aux lois du Grand-Duché de Luxembourg et ayant établi son siège social au 24, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, (RCS Luxembourg B 88445), ici représentée par Madame Arlette Siebenaler, prénommée, en vertu de la procuration dont mention a été faite ci-avant.

V. Les onze mille (11.000) nouvelles parts sociales ont été entièrement libérées en espèces par le souscripteur, de sorte que la somme de un million cent mille US dollars (1.100.000.- USD) se trouve à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en est justifié au notaire instrumentant.

VI. Suite aux résolutions ci-dessus, l'article 6 paragraphe 1 des statuts de la Société est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

« **Art. 6.** Le capital social est fixé à deux millions cinq cent mille US dollars (USD 2.500.000.-) représenté par vingt-cinq mille (25.000) parts sociales ordinaires d'une valeur nominale de cent dollar US (USD 100.-) chacune.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à charge à raison de cette assemblée générale extraordinaire est estimé à environ EUR 2.800.-.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, le comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A. SIEBENALER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 30 avril 2013. Relation: LAC/2013/20055. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Releveur ff. (signé): C. FRISING.

- POUR EXPEDITION CONFORME - Délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 14 mai 2013.

Référence de publication: 2013061308/106.

(130076518) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2013.

Choc'essentiel Luxembourg Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8606 Bettborn, 6, rue de Reimberg.

R.C.S. Luxembourg B 177.154.

STATUTS

L'an deux mil treize, le vingt-neuf avril.

Pardevant Maître Karine REUTER, notaire de résidence à Pétange.

Ont comparu:

1) Madame Lecharlier Dominique, employée publique, née le 9 août 1957 à Arlon (Belgique), demeurant à L-8606 Bettborn, 6 rue de Reimberg.

2) Monsieur Thill Michaël, informaticien, né le 25 février 1970 à Arlon (Belgique), demeurant à L-8606 Bettborn, 6 rue de Reimberg.

Lesquelles parties comparantes ont requis le notaire instrumentant de dresser acte des statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elles déclarent constituer par les présentes.

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives et par les présents statuts.

Art. 2. La société a pour objet l'activité de maraîchage, à savoir l'horticulture et l'agriculture maraîchère et d'une façon générale l'exploitation de terrains biologiques et le commerce de récoltes.

La société a également pour objet l'achat, la production, le commerce, l'achat et la vente, l'importation et l'exportation de chocolats, produits de chocolaterie, de confiserie et de pâtisserie et de tous produits en relation avec cette branche ainsi que la prestation de services dans le secteur Horeca et informatique. Elle pourra encore s'occuper de l'achat, l'import/export et commercialisation au sens large d'accessoires de tables, petits meubles et articles de bien être.

La société peut faire toutes opérations industrielles, civiles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières, se rattachant directement ou indirectement à l'objet social précité ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement tant sur le marché national qu'international.

Art. 3. La société prend la dénomination de «Choc'essentiel Luxembourg Sàrl», société à responsabilité limitée.

Art. 4. Le siège social est établi dans la Commune de Préizerdaul.

Art. 5. La durée de la société est indéterminée.

Elle commence à compter du jour de sa constitution.

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500.-€) représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (125.-€) chacune.

Art. 7. Les cessions de parts sociales sont constatées par un acte authentique ou sous seing privé. Elles se font en conformité avec les dispositions légales afférentes.

Art. 8. La société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un associé.

Art. 9. Les créanciers personnels, ayants-droits ou héritiers d'un associé ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

Art. 10. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et à tout moment révocables par l'assemblée des associés.

L'acte de nomination fixera l'étendue des pouvoirs et la durée des fonctions du ou des gérants.

A moins que l'assemblée n'en dispose autrement, le ou les gérants ont vis-à-vis des tiers les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans toutes les circonstances et pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social.

Art. 11. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, la société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi modifiée sur les sociétés commerciales; dans cette éventualité, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont d'application, c'est-à-dire chaque décision de l'associé unique ainsi que chaque contrat entre celui-ci et la société doivent être établis par écrit et les clauses concernant les assemblées générales des associés ne sont pas applicables.

Art. 12. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui/eux au nom de la société.

Art. 13. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente-et-un décembre de chaque année.

Art. 14. Chaque année, au trente-et-un décembre, les comptes sont arrêtés et la gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

Art. 15. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 16. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales, amortissements et moins-values jugés nécessaires ou utiles par les associés, constitue le bénéfice net de la société.

Après dotation à la réserve légale, le solde est à la libre disposition de l'assemblée des associés.

Art. 17. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

Art. 18. Pour tout ce qui n'est pas prévu par les présents statuts, les associés se réfèrent et se soumettent aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution pour finir le trente-et-un décembre deux mil treize.

Souscription et Libération

Toutes les parts sociales ont été souscrites comme suit:

1) Madame Lecharlier Dominique, employée publique, née le 9 août 1957 à Arlon (Belgique), demeurant à L-8606 Bettborn, 6 rue de Reimberg	75 parts
2) Monsieur Thill Michaël, informaticien, né le 25 février 1970 à Arlon (Belgique), demeurant à L-8606 Bettborn, 6 rue de Reimberg	25 parts
Total:	100 parts

Toutes les parts ont été entièrement libérées par des apports en numéraire, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500.-€) se trouve à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire soussigné qui le constate expressément.

Déclaration en matière de blanchiment

Le(s) associé(s) /actionnaires déclare(nt), en application de la loi du 12 novembre 2004, telle qu'elle a été modifiée par la suite, être le(s) bénéficiaire(s) réel(s) de la société faisant l'objet des présentes et certifient que les fonds/biens/droite servant à la libération du capital social ne proviennent pas respectivement que la société ne se livre(ra) pas à des activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code Pénal et 8-1 de la loi modifiée du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-1 du Code Pénal (financement du terrorisme).

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est évalué à la somme de mille trois cent cinquante euros (1.350.- euros). A l'égard du notaire instrumentant toutefois, toutes les parties comparantes sont tenues solidairement quant au paiement des dits frais, ce qui est expressément reconnu par toutes les parties comparantes.

Assemblée Générale Extraordinaire

Et à l'instant les parties comparantes préqualifiées, représentées comme dit ci-avant, et représentant l'intégralité du capital social, se considérant comme dûment convoquées, se sont constituées en assemblée générale extraordinaire et, après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1. Le nombre des gérants est fixé à un:
2. Est nommé gérant pour une durée indéterminée:

Monsieur Thill Michaël, informaticien, né le 25 février 1970 à Arlon (Belgique), demeurant à L-8606 Bettborn, 6 rue de Reimberg.

La société est engagée, en toutes circonstances y compris toutes opérations bancaires, par la signature individuelle du gérant unique.

3. L'adresse de la société est fixée à L-8606 Bettborn, 6 rue de Reimberg.

DONT ACTE, fait et passé à Pétange, date qu'en tête des présentes.

Le notaire instrumentant a encore rendu les comparants attentifs au fait que l'exercice d'une activité commerciale peut nécessiter une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, et qu'il y a lieu de se renseigner en ce sens auprès des autorités administratives compétentes avant de débiter l'activité de la société présentement constituée.

Après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé le présent acte avec le notaire.

Signés: D. LECHARLIER, M. THILL, K.REUTER.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 06 mai 2013. Relation: EAC/2013/5930. Reçu soixante-quinze euros 75.-

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME.

PETANGE, LE 14 mai 2013.

Référence de publication: 2013061352/113.

(130076475) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2013.

CNVB SCI, Société Civile Immobilière.

Siège social: L-1364 Luxembourg, 10, rue de Crecy.

R.C.S. Luxembourg E 5.070.

— STATUTS

L'an deux mille treize.

Le dix-huit avril.

Pardevant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette.

Ont comparu:

- 1.- Monsieur Nicolas Teunis Michel VAN BEEK, employé privé, né à Beauvais (France) le 08 décembre 1974 demeurant à L-1364 Luxembourg, 10, rue de Crecy
- 2.- Madame Claire COUSTE, employée, née à Pau (France) le 11 juin 1974,

demeurant à L-13 64 Luxembourg, 10, rue de Crecy

ici représenté par Monsieur Nicolas Teunis Michel VAN BEEK, prénommé, agissant en vertu d'une procuration lui délivrée sous seing privé annexée au présent acte.

Lesquels comparants, présents ou représentés, déclarent constituer entre eux une société civile immobilière, dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. La société a pour objet la gestion, l'administration, l'exploitation, la mise en valeur par achat, vente, échange, location, construction ou de toute autre manière de tous biens immobiliers ou mobiliers tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Elle pourra effectuer toutes opérations mobilières, immobilières ou financières se rattachant directement ou indirectement à cet objet, de nature à en faciliter la réalisation, pourvu qu'elles ne soient pas susceptibles de porter atteinte au caractère exclusivement civil de l'activité sociale.

Art. 2. La société prend la dénomination de "CNVB SCI".

Art. 3. La société est constituée pour une durée indéterminée. Elle pourra être dissoute à tout moment par décision de l'assemblée générale extraordinaire des sociétaires décidant à la majorité des voix et des participations.

Art. 4. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville.

Art. 5. Le capital social est fixé à MILLE EUROS (1.000,-€), représenté par CENT PARTS SOCIALES (100) d'une valeur nominale de DIX EUROS (10,-€) chacune.

Art. 6. Les parts sont librement cessibles entre associés.

Elles ne pourront être cédées à des tiers non-associés qu'avec l'agrément des associés décidant à l'unanimité.

Art. 7. La société ne sera pas dissoute par le décès d'un ou de plusieurs associés, mais continuera entre le ou les survivants et les héritiers de l'associé ou des associés décédés.

Les droits et obligations attachés à chaque part la suivent dans quelque main qu'elle passe. La propriété d'une part emporte de plein droit adhésion aux statuts et aux résolutions prises par l'assemblée générale.

Art. 8. Chaque part donne droit dans la propriété de l'actif social et dans la répartition des bénéfices à une fraction proportionnelle au nombre des parts existantes.

Art. 9. La société est administrée par un gérant. Pour tout acte de disposition et pour tout acte de gestion courante la société est valablement engagée par la seule signature du gérant.

Art. 10. Les décisions modifiant les statuts sont prises à la majorité des trois/quarts (3/4) de toutes les parts existantes.

Art. 11. Les articles 1832 à 1872 du Code Civil trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Souscription et Libération du capital

Ensuite les comparants, présents ou représentés, ont requis le notaire instrumentaire d'acter qu'ils souscrivent les CENT parts comme suit:

1. - Monsieur Nicolas Teunis Michel VAN BEEK, prénommé CINQUANTE PARTS SOCIALES	50
2. - Madame Claire COUSTE, prénommée CINQUANTE PARTS SOCIALES	50
TOTAL: CENT PARTS SOCIALES	100

Le fonds social de MILLE EUROS (1.000,-€) a été mis à disposition de la société.

Frais

Le coût des frais, dépenses, charges et rémunérations sous quelques forme que ce soit, qui sont mis à charge de la société en raison de sa constitution s'élève approximativement à HUIT CENT EUROS (800,-€).

Assemblée générale extraordinaire

Les prédits associés se considérant comme réunis en assemblée générale ont pris à l'unanimité des voix la décision suivante:

Le siège de la société est fixé à L-1364 Luxembourg, 10, rue de Crecy

Est nommé gérant de la société: Monsieur Nicolas Teunis Michel VAN BEEK, prénommé

DONT ACTE, fait et passé à Esch/Alzette en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Van Beek, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 22 avril 2013. Relation: EAC/2013/5321. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2013061403/67.

(130075868) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2013.

Codemalux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8010 Strassen, 204, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 47.450.

L'an deux mil treize, le deuxième jour du mois de mai.

Pardevant Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme „CODEMALUX S.A.", avec siège social à L-3640 Kayl, 28, rue du Faubourg, inscrite au Registre du Commerce de Luxembourg sous la section B et le numéro 47.450, constituée suivant acte reçu par Maître Camille Hellinckx, alors notaire de résidence à Luxembourg, le 20 avril 1994, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C numéro 327 en l'an 1994, modifiée suivant acte reçu par le notaire instrumentant le 6 mai 1999, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C numéro 595 en date du 3 août 1999. (la «Société»)

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Pierre Malay, ingénieur, demeurant à Marchin. Monsieur Pierre Malay occupe également la fonction de scrutateur.

L'assemblée choisit comme secrétaire, Monsieur Jean-Pierre Dias, salarié, demeurant professionnellement à Senningerberg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

1. Transfert du siège social de L-3640 Kayl, 28, rue du Faubourg, à L-8010 Strassen, 204, route d'Arlon.
2. Modification de l'article 2 des statuts.
3. Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence.

Resteront annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées „ne varietur" par les comparants.

III.- Que tous les actionnaires étant présents, les convocations d'usage n'ont pas été adressées aux actionnaires

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'entière du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de transférer le siège social de la société de L-3640 Kayl, 28, rue du Faubourg, à L-8010 Strassen, 204, route d'Arlon.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de modifier l'article 2 des statuts comme suit:

Art. 2. «Le siège social de la société est établi dans la commune de Strassen.»

L'ordre du jour étant épuisé, le président prononce la clôture de l'assemblée.

Frais

Les frais, dépenses et rémunérations quelconques, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, s'élèvent approximativement à la somme de mille cent euros (1.100,- EUR).

Pouvoirs

Les comparants, agissant dans un intérêt commun, donnent pouvoir à tous clercs et employés de l'Étude du notaire soussigné, à l'effet de faire dresser et signer tous actes rectificatifs éventuels des présentes.

Dont procès-verbal, passé à Senningerberg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, les comparants ont tous signé avec Nous, Notaire, le présent acte.

Signé: Pierre Malay, Jean-Pierre Dias, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 3 mai 2013. LAC / 2013/ 20664. Reçu 75.-€.

Le Receveur (signé): Irène Thill.

- Pour copie conforme - délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 14 mai 2013.

Référence de publication: 2013061405/54.

(130076403) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2013.

Cristal S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9696 Winseler, 46, Lomicht.

R.C.S. Luxembourg B 177.120.

STATUTS

L'an deux mille treize, le troisième jour du mois de mai.

Par-devant Nous Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM, Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu:

Monsieur Michel CAVRO, infographiste, né à Montpellier (France), le 7 décembre 1964, demeurant au 46, Lomicht, L-9696 Winseler.

Lequel comparant, ici personnellement présent, a requis le notaire instrumentant de documenter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée unipersonnelle qu'il constitue par la présente.

Titre I^{er} . - Objet - Raison sociale - Durée

Art. 1^{er}. Il est formé par la présente entre le comparant et tous ceux qui par la suite pourraient devenir propriétaire de parts sociales une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société a pour objet principal l'exploitation d'un atelier graphique avec la vente d'articles de la branche.

La société pourra effectuer toutes opérations commerciales, industrielles, immobilières, mobilières et financières, pouvant se rapporter directement ou indirectement aux activités ci-dessus décrites ou susceptibles d'en faciliter l'accomplissement.

La société pourra s'intéresser, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises se rattachant à son objet ou de nature à le favoriser et à le développer.

Art. 3. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 4. La société prend la dénomination de «CRISTAL S.à r.l.», société à responsabilité limitée.

Art. 5. Le siège social est établi dans la commune de Winseler, Grand-Duché de Luxembourg.

Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

La société peut ouvrir des agences ou succursales dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg.

Titre II. - Capital social - Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (12.500.- EUR) représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de CENT VINGT-CINQ EUROS (125.- EUR) chacune.

Art. 7. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'accord unanime de tous les associés. Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant le même agrément.

Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sociales sont transmises, soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

En toute hypothèse, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer endéans les 30 (trente) jours à partir de la date de refus de cession à un non-associé. En cas d'exercice de ce droit de préemption, la valeur de rachat des parts sociales est calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

Art. 8. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés, voire de l'associé unique, ne mettent pas fin à la société.

Art. 9. Les créanciers, ayants-droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilan et inventaire de la société.

Titre III. - Administration et gérance

Art. 10. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Vis-à-vis des tiers la société n'est engagée en toutes circonstances que par la signature individuelle du gérant unique ou lorsqu'ils sont plusieurs, par la signature conjointe de deux gérants, sauf dispositions contraires fixées par l'assemblée générale extraordinaire des associés.

Art. 11. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre des parts qui lui appartiennent; chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 12. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux statuts doivent réunir les voix de la majorité des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social. Néanmoins le changement de nationalité de la société requiert l'unanimité des voix des associés.

Art. 13. Lorsque la société ne comporte qu'un seul associé, les pouvoirs attribués par la loi ou les statuts à l'assemblée générale sont exercés par celui-ci.

Art. 14. Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 15. Une partie du bénéfice disponible pourra être attribuée à titre de gratification aux gérants par décision des associés.

Art. 16. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Titre IV. - Dissolution - Liquidation

Art. 17. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés, qui en fixeront les pouvoirs et émoluments.

Titre V. - Dispositions générales

Art. 18. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui-même pour se terminer le 31 décembre 2013.

Souscription et libération

Les Statuts de la Société ayant ainsi été arrêtés, les cent (100) parts sociales ont été souscrites par l'associé unique, Monsieur Michel CAVRO, prénommé, et libérées entièrement à leur valeur nominale par le souscripteur prêté moyennant un versement en numéraire, de sorte que la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (12'500.- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire par une attestation bancaire, qui le constate expressément.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge, à raison de sa constitution sont évalués à environ huit cents euros.

Résolutions de l'associé unique

Et aussitôt l'associé unique représentant l'intégralité du capital social a pris les résolutions suivantes:

1.- Le siège social est établi au 46, Lomicht, L-9696 Winseler, Grand-Duché de Luxembourg.

2.- Est nommé gérant unique de la société pour une durée indéterminée:

Monsieur Michel CAVRO, infographiste, né à Montpellier (France), le 7 décembre 1964, demeurant au 46, Lomicht, L-9696 Winseler.

Vis-à-vis des tiers la société se trouve valablement engagée en toutes circonstances par la seule signature du gérant unique.

3.- Le gérant unique préqualifié pourra nommer un ou plusieurs agents, fixer leurs pouvoirs et attributions et les révoquer.

Dont acte, fait et passé à Helmsange, Grand-Duché de Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée par le notaire instrumentant, le comparant prémentionné a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: M. CAVRO, J.-J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 6 mai 2013. Relation: EAC/2013/5919. Reçu soixante-quinze Euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2013061420/100.

(130075885) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2013.

Robrunvest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.

R.C.S. Luxembourg B 136.318.

Extrait sincère et conforme du procès-verbal de l'Assemblée Générale Statutaire tenue à Bertrange le 7 mai 2013 à 10 heures

Il résulte dudit procès-verbal que le mandat d'administrateur de Monsieur Gabriel JEAN, juriste, demeurant professionnellement au 10B rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange, et des sociétés CRITERIA Sàrl et PROCEDIA Sàrl établies au 10B rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange a été renouvelé pour une période de 6 ans. Leur mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de 2019.

Il résulte également dudit procès-verbal que le mandat de commissaire aux comptes de la société MARBLEDEAL Luxembourg Sàrl, avec siège social au 10B rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange, a été renouvelé pour une période de 6 ans. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de 2019.

Il résulte dudit procès-verbal que le conseil d'administration est autorisé à déléguer la gestion journalière de la société ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à Monsieur Gabriel JEAN, juriste, demeurant professionnellement à Bertrange.

Extrait sincère et conforme du procès-verbal du Conseil d'Administration tenu à Bertrange en date du 7 mai 2013

Il résulte dudit procès-verbal que la gestion journalière de la société a été déléguée à Monsieur Gabriel JEAN, juriste, demeurant professionnellement au 10B rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange.

En qualité d'administrateur-délégué, Monsieur Gabriel JEAN aura le pouvoir d'engager la Société par sa seule signature dans le cadre des actes de gestion journalière.

Bertrange, le 7 mai 2013.

Pour ROBRUNVEST S.A.

Référence de publication: 2013059844/25.

(130073235) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2013.

Lake VFM LuxCo S.àr.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 139.090.

EXTRAIT

Il résulte de résolutions de l'assemblée générale des actionnaires de la Société prises en date du 07 mai 2013 que:

- Il a été décidé d'accepter les démissions de Mme Tiffany Obenchain et M. Anthony Broglio en tant que gérants A de la Société;

- Michael J. Hayes, né le 29 mars 1967 à Oak Park, Illinois (USA) ayant son adresse professionnelle au 676 North Michigan Ave, Suite 3900, Chicago, IL 60611-2896, Etats-Unis d'Amérique a été nommé gérant A de la Société avec effet immédiat pour une durée indéterminée.

- Kevin J. Rowe, né le 27 mai 1959 à La Crosse, Wisconsin (USA) ayant son adresse professionnelle au 676 North Michigan Ave, Suite 3900, Chicago, IL 60611-2896, Etats-Unis d'Amérique a été nommé gérant A de la Société avec effet immédiat pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 07 mai 2013.

Pour la Société

Un mandataire

Référence de publication: 2013059656/22.

(130073161) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2013.
